Nations Unies A/70/6 (Sect. 2)*

Assemblée générale

Distr. générale
20 mai 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

Titre premier
Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

(Programme 1 (plan-programme biennal pour la période 2016-2017)***

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 3

Orientation générale 5

Vue d'ensemble des ressources 6

Autres éléments d'information. 12

A. Organes directeurs 14

1. Assemblée générale 14

2. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux 15

B. Direction exécutive et administration 16

C. Programme de travail 18

1. Gestion des conférences, New York 19

* Nouveau tirage pour raisons techniques (7 janvier 2016).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/70/6/Add.1.

*** A/69/6/Rev.1.

15-07993* (F) 070116 080116

Merci de recycler

Sous-programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social**** 20
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence 26
Sous-programme 3. Services de documentation. 33
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication 37
2. Gestion des conférences, Genève 41
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence 43
Sous-programme 3. Services de documentation. 49
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication 54
3. Gestion des conférences, Vienne 58
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence 60
Sous-programme 3. Services de documentation. 63
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication 67
4. Gestion des conférences, Nairobi 71
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence 72
Sous-programme 3. Services de documentation. 75
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication 79
D. Appui au programme 82

Annexes

I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017 87
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 91
III. Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017. 97
IV. Ressources nécessaires au titre du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 pour assurer les services de conférence dans les offices des Nations Unies et les commissions régionales 98

**** Les activités visées au sous-programme 1 relèvent exclusivement du Siège.

Vue d'ensemble

Tableau 2.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	673 510 200
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(22 169 500)
Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	(684 700)
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(2 756 200)
Gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(136 800)
Total	(25 747 200)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017[a]	647 763 000

[a] Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 2.2 **Postes**

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	1 741	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 19 D-1, 191 P-5, 390 P-4, 383 P-3, 9 P 2, 80 G(1e C), 646 G(AC) et 15 AL
Créations	5	Création de 1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3 relevant du sous-programme 3 (Genève)
		Création de 1 P-3 relevant du sous-programme 4 (Genève)
Reclassements	5	Reclassement à G(1e C) de 2 postes G(AC) relevant du sous-programme 2 (New York)
		Reclassement à P-4 de 1 poste P-3 relevant du sous-programme 3 (Genève)
		Reclassement à P-5 de 1 poste P-4 relevant du sous-programme 4 (Genève)
		Reclassement à P-3 de 1 poste AL relevant du sous-programme 3 (Nairobi)
Transferts	74	Transfert de 2 postes de G(AC) relevant du sous-programme 4 à la composante direction exécutive et administration (New York)
		Transfert de 1 poste de G(AC) de la composante appui au programme au sous-programme 1 (New York)
		Transfert de 1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 G(1e C) et 27 G(AC) relevant du sous-programme 2 à la composante appui aux programmes (New York)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL = agent local; BO = budget ordinaire; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); G = agent des services généraux; G(1e C) = agent des services généraux (1re classe); RxB = ressources extrabudgétaires; SM = agent du Service mobile; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies; VSG = vice-secrétaire général.

	Nombre	*Classe*
		Transfert de 1 P-4, 2 P-2, 1 G(1e C) et 13 G(AC) relevant du sous-programme 2 à la composante appui au programme (Genève)
		Transfert de 1 poste de G(1e C) relevant du sous-programme 3 à la composante appui aux programmes (Genève)
		Transfert de 1 poste de G(AC) relevant du sous-programme 4 au sous-programme 3
		Transfert de 2 P-4, 2 P-3, 1 G (1e C) et 3 G(AC) relevant du sous-programme 4 au sous-programme 2 (Genève)
		Transfert de 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 G(1e C) et 5 G(AC) relevant du sous-programme 3 au sous-programme 2 (Genève)
		Transfert de 1 poste P-3 relevant du sous-programme 2 à la composante appui au programme (Nairobi)
Suppressions	(20)	Suppression de 2 postes de G(AC) relevant du sous-programme 2 (New York)
		Suppression de 1 P-5 et 6 G(AC) relevant du sous-programme 4 (New York)
		Suppression de 1 poste de G(AC) relevant de la composante appui aux programmes (New York)
		Suppression de 5 postes de G(AC) relevant du sous-programme 3 (Genève)
		Suppression de 5 postes de G(AC) relevant du sous-programme 4 (Genève)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	1 726	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 19 D-1, 191 P-5, 390 P-4, 383 P-3, 9 P 2, 80 G(1e C), 646 G(AC) et 15 AL

	Nombre	*Classe*
Budget cofinancé (Vienne)		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	175	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 24 P-3, 1 P-2, 6 G(1e C) et 80 G(AC)
Reclassements	1	Reclassement à P-3 de 1 poste de P-2 relevant du sous-programme 2
Transferts	7	Transfert de 1 poste de P-3 relevant du sous-programme 3 au sous-programme 2
		Transfert de 2 postes de G(AC) relevant du sous-programme 2 au sous-programme 4
		Transfert de 1 P-4 et 3 G(AC) relevant du sous-programme 2 à la composante appui au programme
Suppressions		Suppression de 1 poste de G(AC) relevant du sous-programme 4
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	174	1 D-1, 20 P-5, 43 P-4, 25 P-3, 6 G(1e C) et 79 G(AC)

Orientation générale

2.1 Les objectifs généraux du programme sont les suivants : a) concourir, en fournissant des services techniques de secrétariat, portant notamment sur la procédure, et des avis autorisés, au déroulement régulier et efficace des délibérations et des activités de suivi de l'Assemblée générale,

de son Bureau, de la Première Commission, de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), des Deuxième et Troisième Commissions et de divers organes subsidiaires, du Conseil économique et social et de la plupart de ses organes subsidiaires, ainsi que des conférences spéciales des Nations Unies, et contribuer à l'entreprise de revitalisation de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU, notamment en fournissant des services techniques au Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée et pour les négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil; b) fournir les services voulus au Comité des conférences; c) fournir des services de conférence de première qualité à tous les organes intergouvernementaux et organes d'experts se réunissant au Siège et aux Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, et pour les conférences et réunions tenues sous les auspices de l'Organisation, en respectant le principe de l'égalité de traitement de toutes les langues officielles dans chacun des organes de celle-ci; d) assurer les fonctions liées au protocole et les fonctions de liaison et de représentation pour le Secrétaire général, les gouvernements hôtes et les États Membres.

2.2 Les principales dispositions portant autorisation du programme figurent dans les règlements intérieurs des organes principaux de l'Organisation. Des dispositions complémentaires figurent dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en particulier les résolutions portant sur la revitalisation de l'Assemblée, le renforcement du Conseil et le plan des conférences. Conseillée par le Comité des conférences, l'Assemblée fixe, au niveau intergouvernemental, les grandes orientations concernant l'organisation des réunions et les services de conférence, conformément à sa résolution 43/222 B. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continuera d'assurer la conduite de toutes les activités du Département et d'orienter la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, laquelle concerne le Siège et les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, notamment d'arrêter des politiques, pratiques, normes et procédures de gestion des conférences, de répartir les ressources inscrites au chapitre pertinent du budget et de gérer à l'échelle mondiale la charge de travail et le personnel des services de gestion des conférences, conformément à la résolution 57/283 B de l'Assemblée.

2.3 Les services de conférence du Siège et des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, qui relèvent du Département, sont chargés de l'exécution du programme et de la réalisation de ses objectifs. Guidé par les résolutions 57/300, 66/233 et 68/251 de l'Assemblée et les dispositions des résolutions de celle-ci relatives à la revitalisation de ses travaux et au multilinguisme qui intéressent les services de conférence, le plan-programme biennal pour la période 2016-2017 vise à ce que la gestion intégrée à l'échelle mondiale continue de gagner du terrain pour que les États Membres disposent, dans tous les centres de conférence et dans toutes les langues officielles, de documents de première qualité produits dans les délais impartis et de services de conférence de haute tenue, que des effets de synergie se dégagent et que des améliorations globales soient apportées à l'échelle des quatre centres de conférence. Le Département continuera de s'employer, en faisant preuve d'initiative, à fournir aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts pour lesquels il travaille des services techniques, procéduraux et fonctionnels de secrétariat, des services de protocole et de liaison et des services de conférence de manière que des effets de synergie se dégagent et que des améliorations globales soient apportées à l'échelle des quatre centres de conférence.

2.4 Le Département continuera de privilégier la préprogrammation, d'optimiser l'organisation des tâches, d'ajuster les capacités en fonction de la production attendue et de prêter une attention particulière aux résultats finaux et aux prestations d'ensemble. Dans le cadre de la gestion intégrée, ses politiques, pratiques et procédures administratives et techniques continueront d'être normalisées à l'échelle des quatre centres de conférence. Les outils informatiques communs, qui

seront mis en place dans tous les centres de conférence, faciliteront l'utilisation efficiente et efficace des ressources et favoriseront l'informatisation des activités. La formation du personnel et les activités ciblées de collaboration avec les établissements formant des linguistes permettront au Département de faciliter la transmission de la mémoire institutionnelle et des connaissances spécialisées et l'adoption de méthodes de travail modernes tirant parti des technologies disponibles. En continuant de collaborer, dans le cadre de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, avec d'autres organismes internationaux offrant des services de conférence, il se donnera la possibilité de comparer ses indicateurs de résultats et ses méthodes de travail avec les pratiques optimales du secteur. Il pourra ainsi, conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale mentionnées plus haut, continuer à améliorer la qualité, la productivité, le respect des délais et le coût-efficacité des services relevant du programme. L'analyse des observations formulées par les clients demeurera un des principaux moyens de mesurer les résultats. Le Département continuera d'évaluer et de gérer les risques pour limiter les incidences en cas de crise opérationnelle. La coordination centrale de l'évaluation et de la gestion des risques permettra à la direction de prendre des décisions éclairées et facilitera les activités de suivi.

2.5 Le renforcement de l'intégration des activités du Département au sein d'un seul service mondial, les particularités locales et les besoins des clients de chaque centre étant pris en compte, notamment le Conseil des droits de l'homme dont le programme de travail explique l'accroissement de la charge de travail à Genève, améliorera le coût-efficacité des services de documentation et le respect des délais et permettra de mieux assurer la qualité des services de traduction, y compris des services contractuels. L'accroissement du volume de documents traduits par des sous-traitants et révisés en interne sera facilité par l'utilisation d'une plateforme commune de traduction assistée par ordinateur et de terminologie (gText) qui sera également accessible aux sous-traitants.

2.6 Des mesures seront prises pour enrichir le vivier de linguistes agréés et faire en sorte qu'il soit plus équilibré, dans toutes les langues et dans tous les centres de conférence, en encourageant les candidats prometteurs à postuler par divers moyens, notamment des concours de recrutement réaménagés, le Programme de collaboration avec les universités mis en place par le Département, ainsi que des stages rémunérés ou non, dans le respect des normes de recrutement de l'Organisation applicables au personnel linguistique. La problématique hommes-femmes continuera d'être systématiquement prise en compte au niveau des sous-programmes.

Vue d'ensemble des ressources

2.7 Les ressources demandées pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 647 763 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 25 747 200 dollars (3.8 %) par rapport à l'exercice biennal 2014-2015. La variation des ressources demandées découle des trois facteurs suivants : a) ajustements techniques se rapportant à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) nouveaux mandats et transferts entre les composantes; c) nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale; d) gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Elle ne compromettra pas l'exécution intégrale et efficace des mandats.

2.8 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 2.3 à 2.5.

Tableau 2.3 **Ressources financières par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

				Variation								
		2012-2013 (dépenses effectives)	*2014-2015 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)*	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale*	*Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale*	*Total*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2016-2017 (montant prévu)*
A.	Organes directeurs	296,0	805,6	–	–	(11,8)	–	(11,8)	(1,5)	793,8	37,0	830,8
B.	Direction exécutive et administration	6 210,3	6 130,4	–	329,4	(2,4)	–	327,0	5,3	6 457,4	195,2	6 652,6
C.	Programme de travail											
	Gestion des conférences (New York)											
	1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	10 372,1	11 703,9	–	164,7	(5,8)	–	158,9	1,4	11 862,8	354,5	12 217,3
	2. Planification et coordination des services de conférence	50 949,0	68 395,8	(10 887,6)	(9 972,0)	(210,2)	–	(21 069,8)	(30,8)	47 326,0	2 074,2	49 400,2
	3. Services de documentation	166 101,3	159 301,7	–	494,1	(494,1)	–	–	–	159 301,7	4 236,9	163 538,6
	4. Services d'appui aux réunions et de publication	105 116,0	92 652,5	–	(823,5)	(912,7)	–	(1 736,2)	(1,9)	90 916,3	2 509,2	93 425,5
	Gestion des conférences (Genève)											
	2. Planification et coordination des services de conférence	39 711,2	70 603,6	(9 497,7)	(6 296,8)	(352,5)	–	(16 147,0)	(22,9)	54 456,6	(157,6)	54 299,0
	3. Services de documentation	134 609,1	120 008,0	–	(3 509,7)	(266,0)	–	(3 775,7)	(3,1)	116 232,3	(1 477,5)	114 754,8
	4. Services d'appui aux réunions et de publication	71 945,2	66 877,4	–	(3 530,1)	(266,0)	–	(3 796,1)	(5,7)	63 081,3	(861,8)	62 219,5
	Gestion des conférences (Vienne)[b]	48 556,8	50 473,9	(1 248,5)	(2 933,8)	(212,9)	–	(4 395,2)	(8,7)	46 078,7	622,8	46 701,5
	Gestion des conférences (Nairobi)											
	2. Planification et coordination des services de conférence	6 934,5	6 561,7	(535,7)	(1 228,6)	(21,8)	–	(1 786,1)	(27,2)	4 775,6	353,2	5 128,8
	3. Services de documentation	6 604,7	8 148,5	–	180,0	–	–	180,0	2,2	8 328,5	310,5	8 639,0
	4. Services d'appui aux réunions et de publication	6 597,2	7 152,5	–	–	–	–	–	–	7 152,5	233,1	7 385,6
	Total partiel, C	**647 497,2**	**661 879,5**	**(22 169,5)**	**(27 455,7)**	**(2 742,0)**	**–**	**(52 367,2)**	**(7,9)**	**609 512,3**	**8 197,5**	**617 709,8**
D.	Appui au programme	4 611,7	4 694,7	–	26 441,6	–	(136,8)	26 304,8	560,3	30 999,5	997,1	31 996,6
	Total partiel	**658 615,2**	**673 510,2**	**(22 169,5)**	**(684,7)**	**(2 756,2)**	**(136,8)**	**(25 747,2)**	**(3,8)**	**647 763,0**	**9 426,8**	**657 189,8**

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2012-2013 (dépenses effectives)	*2014-2015 (montant prévu)*	*2016-2017 (montant prévu)*
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail	34 813,5	43 299,0	34 800,3
D. Appui au programme	–	–	305,4
Total partiel	**34 813,5**	**43 299,0**	**35 105,7**
Total	**693 428,7**	**716 809,2**	**692 295,5**

[a] Pour donner suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 55 de sa résolution 69/250, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

[b] Montant net représentant la part de l'ONU dans les activités financées en commun au titre de la gestion des conférences à Vienne.

Tableau 2.4 **Postes**[a, b]

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*						*Total*	
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*[a]			
Catégorie	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	6	6	–	–	–	–	–	–	6	6
D-1	19	19	–	–	–	–	1	1	20	20
P-5	191	192	–	–	–	–	2	2	193	194
P-4/3	773	777	–	–	–	–	7	7	780	784
P-2/1	9	9	–	–	–	–	–	–	9	9
Total partiel	**1 000**	**1 005**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**	**10**	**1 010**	**1 015**
Agents des services généraux										
1re classe	80	82	–	–	–	–	1	1	81	83
Autres classes	646	625	–	–	–	–	4	4	650	629
Total partiel	**726**	**707**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**	**5**	**731**	**712**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*							
			Budget ordinaire		*Quotes-parts hors budget ordinaire*		*Ressources extrabudgétaires*[a]		*Total*	
Catégorie	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2016-2017*
Catégories diverses										
Agents locaux	15	14	–	–	–	–	74	72	89	86
Total partiel	**15**	**14**	**–**	**–**	**–**	**–**	**74**	**72**	**89**	**86**
Total	**1 741**	**1 726**	**–**	**–**	**–**	**–**	**89**	**87**	**1 830**	**1 813**

[a] Pour donner suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 55 de sa résolution 69/250, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

[b] En ce qui concerne la gestion des conférences à Vienne, 175 postes ont été financés sur la base du partage des coûts pendant l'exercice 2014-2015 et 174 le seront pendant l'exercice 2016-2017. La répartition des postes est indiquée dans les tableaux 2.30 et 2.46.

[c] Dont 11 postes financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe allemand de traduction [1 D-1, 1 P-5, 4 P-4/3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)] et 78 postes alloués aux structures administratives financées au moyen de ressources extrabudgétaires (1 P-5, 3 P-4/3 et 74 AL).

[d] Dont 11 postes financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe allemand de traduction [1 D-1, 1 P-5, 4 P-4/3, 1 G (1°C), 4 G(AC)] et 72 postes alloués aux structures administratives financées au moyen de ressources extrabudgétaires (1 P-5, 3 P-4/3 et 76 AL).

Tableau 2.5 **Répartition des ressources par composante**

(En pourcentage)

	Budget ordinaire	*Ressources extrabudgétaires*
A. Organes directeurs	0,1	–
B. Direction exécutive et administration	1,0	–
C. Programme de travail		
1. Gestion des conférences (New York)	47,8	45,3
2. Gestion des conférences (Genève)	36,1	7,2
3. Gestion des conférences (Vienne)[b]	7,1	–
4. Gestion des conférences (Nairobi)	3,1	46,6
Total partiel, C	**94,1**	**99,1**
D. Appui au programme	4,8	0,9
Total	**100,0**	**100,0**

[a] Pour donner suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 55 de sa résolution 69/250, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

[b] Y compris la part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU.

Ajustements techniques

2.9 La variation des ressources demandées correspond à la non-reconduction de dépenses non renouvelables d'un montant de 22 169 500 dollars concernant les éléments énumérés ci-après :

a) Gestion des conférences (New York) : les décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »; le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (résolution 67/53); le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 67/58); le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (décision 67/518); les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (résolution 67/222); le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 67/220); la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés (résolution 67/221); l'entrepreneuriat au service du développement (résolution 67/202); l'enseignement de la démocratie (résolution 67/18); l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 67/216); l'organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 (résolution 67/250); le débat de haut niveau de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants, le débat de haut niveau du Conseil économique et social et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrés au problème mondial de la drogue [(en collaboration avec le Service de la gestion des conférences (Vienne)]; le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 68/238); les progrès de l'informatique et des télécommunications et la sécurité internationale (résolution 68/243); les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 68/279); le Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones (résolution 69/2); les modalités d'application de la résolution 68/304, intitulée « Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine » (résolution 69/247); les océans et le droit de la mer (résolution 69/245); l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (résolution 69/246); l'organisation du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (résolution 69/244);

b) Gestion des conférences (Genève) : les résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme en 2013 et 2014; les résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses sessions d'organisation et de fond de 2012; le Comité contre la torture (résolution 67/232); le Comité des droits de l'enfant (résolution 67/167); le Comité des droits de l'homme (résolution 68/240); le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe (résolution 68/241);

c) Gestion des conférences (Vienne) : le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;

d) Gestion des conférences (Nairobi) : l'application des décisions prises par de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 67/216).

Nouveaux mandats et transferts entre les composantes

2.10 La baisse de 684 700 dollars du montant demandé au titre des nouveaux mandats correspond à la différence nette entre les baisses découlant de la résolution 68/268 sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme et l'augmentation des ressources demandées au titre de nouveaux mandats se rapportant aux éléments énumérés ci-après :

a) Gestion des conférences (New York) : le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (décision 69/518); le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 69/217); le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 69/231); la protection des enfants contre les brimades (résolution 69/158); le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-huitième session et les dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session (décision 2014/240 du Conseil économique et social); l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (résolution 68/23); le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 68/48); la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (résolution 67/193); le programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution 69/16); l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 69/226); la viabilité des pêches et l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes (résolution 69/109);

b) Gestion des conférences (Genève) : les résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses sessions de 2013 et 2014, et approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 68/247 A (partie XII) et 69/262 (partie VIII).

2.11 En ce qui concerne les transferts entre les composantes, on notera que, pour donner suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 55 de sa résolution 69/250, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques ont été transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme et redistribuées entre les quatre lieux d'affectation

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

2.12 La variation tient à la réduction de 2 756 200 dollars proposée en application de la résolution 69/264, soit une baisse de 1 938 800 dollars au titre des postes et de 817 400 dollars au titre des autres objets de dépense.

2.13 La diminution de 1 938 800 dollars au titre des postes s'explique par la suppression de 1 poste de P-5 et de 6 postes de G(AC) relevant du sous-programme 4 (New York), de 1 poste de G(AC) relevant du sous-programme 3 (Genève) et de 1 poste de G(AC) relevant du sous-programme 4 (Genève).

2.14 La réduction proposée de 817 400 dollars au titre des autres objets de dépense tient principalement à la baisse des montants demandés au titre du personnel temporaire pour les réunions (575 800 dollars), au titre des voyages (28 700 dollars) – compte tenu des effets attendus de l'application des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion – et au titre des subventions et contributions (212 900 dollars), cette baisse résultant de la suppression proposée d'un poste de G(AC) relevant du sous-programme 4 (Vienne).

Gains d'efficience découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

2.15 La variation tient à la réduction de 136 800 dollars proposée en application de la résolution 69/264, soit une baisse 164 700 dollars au titre des postes compensée partiellement par une hausse de 27 800 dollars au titre des autres objets de dépense. La baisse de 164 700 dollars au titre des postes découle de la proposition de supprimer un poste de G(AC) relevant de la composante appui au programme. Elle est en partie compensée par une augmentation nette de 27 800 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est prévu d'embaucher pour assurer la continuité du service durant les périodes de forte charge de travail.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

2.16 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 35 105 000 dollars, soit 5,1 % du montant total des ressources nécessaires, compléteront les ressources du budget ordinaire allouées au titre du présent chapitre. Ce financement proviendra principalement du remboursement des services fournis pour des activités extrabudgétaires menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Habitat et d'autres fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que de contributions à certaines activités dans le domaine des services de conférence. Le montant prévu représente une diminution de 8 193 300 dollars par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, qui s'explique principalement par la non-reconduction des dépenses liées à la tenue, en 2015, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il tient compte du volume de travail suscité par les fonds et programmes des Nations Unies au cours des dernières années et des réunions prévues en 2016 et 2017.

Autres éléments d'information

2.17 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation ont été trouvées : les fonctions correspondantes seront assumées par du personnel de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des agents des services généraux déjà en poste. Les ressources ainsi dégagées, d'un montant équivalant à 4 049 600 dollars, seront financées au moyen du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires; elles représentent au total 350,0 mois de travail, soit un montant estimé à 4 049 600 dollars, et doivent permettre au personnel de s'acquitter des fonctions de suivi et d'évaluation au Siège et dans les centres de conférence de Genève, Vienne et Nairobi.

2.18 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. Les publications en série seront réparties comme indiqué au tableau 2.6 (voir aussi le descriptif des produits de chaque sous-programme).

Tableau 2.6 **Répartition des publications**

	2012-2013 (nombre effectif)			*2014-2015 (nombre estimatif)*			*2016-2017 (nombre prévu)*		
	Support papier	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*
Publications en série	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Publications isolées	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	**–**	**–**	**2**	**–**	**–**	**2**	**–**	**–**	**2**

2.19 Le Département compte continuer d'améliorer ses résultats en appliquant une stratégie de gestion dynamique des documents et des réunions, notamment en coordonnant le calendrier des conférences, en planifiant les moyens nécessaires et en réexaminant l'exécution des tâches et les modalités de traitement relatives à la documentation. Il renforcera la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale en continuant de centraliser dans la mesure du possible des activités qui auront été harmonisées de façon à maximiser les économies d'échelle. Pour ce faire, il recourra notamment au numérique et au partage de la charge de travail.

2.20 Les attributions du Département sont précisées dans la circulaire du Secrétaire général parue sous la cote ST/SGB/2005/9. Le fonctionnement des services de conférence des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi est régi par les circulaires du Secrétaire général parues respectivement sous les cotes ST/SGB/2000/4, ST/SGB/2004/5 et ST/SGB/2009/3.

2.21 Le montant global des ressources nécessaires pour assurer la prestation des services techniques de secrétariat et des services de conférence relevant du présent chapitre est estimé à partir du volume des services fournis à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, au Conseil des droits de l'homme, à l'examen périodique universel, aux 10 organes conventionnels des droits de l'homme et à tous les autres organes de l'ONU durant l'exercice biennal 2014-2015, et tient compte des réunions programmées en 2016 et 2017.

2.22 Le fait que le Département mise sur l'utilisation de l'informatique sera un facteur majeur de réussite de la stratégie informatique intégrée dans tous les centres de conférence. Les applications nécessaires à la gestion des grandes réunions et à la traduction contractuelle à l'échelle mondiale fonctionnent sur Internet, ce qui permet de se passer autant que faire se peut des logiciels appartenant à telle ou telle société et de réduire ainsi les frais de maintenance et de soutien technique. Grâce à l'entrée en service des outils de traduction assistée par ordinateur mis au point dans le cadre du projet gText, le nombre de licences payantes a été réduit. Si les logiciels commerciaux ou protégés n'ont pas encore disparu, il est prévu de poursuivre dans cette voie et de les remplacer, à terme, par gText. Pour donner suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 55 de sa résolution 69/250, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 793 800 dollars

2.23 Le montant prévu à cette rubrique concerne les organes directeurs auxquels le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fournit des services techniques, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de tutelle, le Conseil économique et social et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les ressources prévues, en ce qui concerne uniquement l'Assemblée générale et le Comité spécial, sont indiquées au tableau 2.7.

2.24 Composé de cinq États Membres, le Conseil de tutelle est un organe principal créé par l'Article 7 de la Charte des Nations Unies qui a pour vocation d'aider l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à s'acquitter de leurs fonctions en ce qui concerne le régime international de tutelle. Par sa résolution 956 (1994) du 10 novembre 1994, le Conseil de sécurité a constaté que l'Accord de tutelle avait cessé d'être applicable au dernier territoire sous tutelle, le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique (Palaos). En conséquence, à l'heure actuelle, il n'est pas prévu de ressources pour le Conseil de tutelle. En ce qui concerne le Conseil économique et social, les ressources destinées aux services techniques de secrétariat et aux services de conférence pour les réunions relèvent de la gestion des conférences (New York).

2.25 La répartition des ressources prévues pour les organes directeurs est indiquée dans le tableau 2.7.

Table 2.7 **Ressources nécessaires par organe directeur**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
1. Assemblée générale	336,3	336,3	–	–
2. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	469,3	457,5	–	–
Total	**805,6**	**793,8**	**–**	**–**

1. Assemblée générale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 336 300 dollars

2.26 Le montant indiqué permettra de financer certaines dépenses directement imputables à la reprise de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, à la partie principale et à la reprise de la soixante et onzième session et à la partie principale de la soixante-douzième session. L'Assemblée tient la plupart de ses séances de septembre à décembre, mais depuis quelques années elle se réunit de plus en plus souvent tout au long de l'année.

2.27 La répartition des ressources pour l'Assemblée générale est indiquée dans le tableau 2.8.

Tableau 2.8 **Ressources nécessaires : organes directeurs**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	336,3	336,3	–	–
Total	**336,3**	**336,3**	**–**	**–**

2.28 Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes (336 300 dollars) permettra de financer le recours à du personnel temporaire et les heures supplémentaires liés aux services techniques relatifs aux séances de l'Assemblée générale, du Bureau et des grandes commissions dont le Département assure le secrétariat, ainsi que les frais d'impression des documents officiels de l'Assemblée et de leurs suppléments dans les six langues officielles de l'Organisation.

2. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 457 500 dollars

2.29 Composé de 29 États Membres, le Comité spécial est le principal organe subsidiaire de l'Assemblée générale chargé d'examiner l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux adoptée par l'Assemblée dans sa résolution 1514 (XV). Il peut tenir des réunions, dont certaines hors Siège, pour examiner l'application de la Déclaration et envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes. Il peut également tenir des consultations et entretenir des contacts avec des gouvernements, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Ses membres peuvent participer aux conférences, séminaires et autres réunions spéciales traitant de la décolonisation organisés par des organisations non gouvernementales ou des organes de l'Organisation. Conformément aux résolutions de l'Assemblée, le Comité spécial mène une campagne internationale pour diffuser des informations sur la décolonisation et faire connaître les activités de l'Organisation dans ce domaine, et il en rend compte à l'Assemblée.

2.30 Les activités que mène le Comité spécial pour s'acquitter de son mandat découlent de son programme de travail, qui est soumis chaque année pour approbation de l'Assemblée générale. Les dépenses ont été estimées en fonction du volume des activités approuvées pour 2014, sans préjudice des décisions concernant le programme de travail pour 2016-2017 que l'Assemblée prendra à ses soixante-dixième et soixante et onzième sessions.

2.31 La répartition des ressources pour le Comité spécial est indiquée dans le tableau 2.9.

Tableau 2.9 **Ressources nécessaires : Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	469,3	457,5	–	–
Total	**469,3**	**457,5**	**–**	**–**

2.32 Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes (457 500 dollars) permettra de financer les dépenses opérationnelles du Comité spécial au titre des frais de voyage, des frais généraux de fonctionnement, des frais de représentation et des fournitures et accessoires, y compris d'activités inscrites à son programme de travail qui pourraient être organisées ailleurs qu'au Siège. La diminution du montant demandé au titre des voyages (11 800 dollars) tient compte des effets escomptés des nouvelles règles régissant les conditions de voyage en avion.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 457 400 dollars

2.33 Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences assure la direction, l'administration, la supervision et la coordination générales des activités du Département. Il est responsable de toutes les politiques et activités et de l'utilisation des ressources du Département et représente le Secrétaire général aux réunions ayant un rapport avec les attributions du Département et, selon les besoins, à celles d'organes intergouvernementaux ou d'organes d'experts. Il donne son avis au Secrétaire général et à d'autres fonctionnaires du Secrétariat sur des points concernant les travaux des organes dont le Département assure le service. Il dirige l'élaboration des politiques, procédures et méthodes applicables à l'ensemble des services de conférence de l'Organisation, la coordination de la gestion globale des services de conférence fournis par le Secrétariat et l'affectation des ressources. Il est responsable des services de conférence de New York, Genève, Vienne et Nairobi et préside la réunion annuelle de coordination des responsables des services de conférence de l'Organisation et la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications. Il est secondé par le Sous-Secrétaire général, qui remplit au besoin les fonctions de suppléant. Ils reçoivent tous deux l'appui des fonctionnaires du Bureau du Secrétaire général adjoint. Le Bureau contribue à l'élaboration des stratégies et politiques de gestion, établit le programme de travail du Département à soumettre à l'approbation du Secrétaire général adjoint, en supervise l'exécution et en coordonne l'évaluation. Le Service du protocole et de la liaison ayant été transféré du Cabinet du Secrétaire général au Département en 2008, le Secrétaire général adjoint seconde également le Secrétaire général dans les domaines du protocole, de la liaison et de la représentation, organise les cérémonies officielles et autres manifestations et prend les dispositions voulues en vue des réceptions officielles dont le Secrétaire général est l'hôte.

Table 2.10 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Gestion efficace du programme de travail	Produits et services fournis en temps voulu (pourcentage)	Objectif	100	100	100
		Estimation	–	100	100
		Résultats effectifs			100
b) Respect des délais de soumission de la documentation	Respect des délais de soumission des documents d'avant session (pourcentage)	Objectif	100	100	100
		Estimation	–	100	100
		Résultats effectifs	–	–	93

Facteurs externes

2.34 On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les indications relatives aux changements envisagés dans le programme de travail des États Membres sont reçues en temps voulu;

b) Les travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts dont le Département assure le secrétariat bénéficient de la coopération des États Membres.

Produits

2.35 Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire) :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : représenter le Secrétaire général aux réunions des organes intergouvernementaux de l'ONU consacrées aux questions liées à la gestion des conférences et au fonctionnement du Département, lorsqu'il y a lieu;

b) Autres activités de fond :

i) Présider la réunion annuelle de coordination des responsables des services de conférence des Nations Unies et la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications; participer à la réunion interinstitutions annuelle sur la terminologie et la traduction assistées par ordinateur (JIAMCATT);

ii) Assurer la liaison avec les autorités du pays hôte, les organisations non gouvernementales et d'autres entités extérieures sur les questions de gestion des conférences, selon que de besoin;

iii) Suivre et coordonner les activités et les ressources du Département au niveau mondial afin de veiller au bon fonctionnement de ce dernier;

iv) Seconder le Secrétaire général dans les domaines du protocole, de la liaison et de la représentation, organiser les cérémonies officielles et autres manifestations et prendre les dispositions nécessaires pour les diverses réceptions officielles organisées par le Secrétaire général;

v) Superviser les multiples contacts noués avec les universités afin de susciter un intérêt dans le monde pour la formation de linguistes qualifiés à titre d'appui à la planification de la relève dans l'ensemble des centres de conférence.

2.36 La répartition des ressources prévues pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 2.11.

Tableau 2.11 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	5 882,9	6 212,3	19	21
Objets de dépense	247,5	245,1	–	–
Total	**6 130,4**	**6 457,4**	**19**	**21**

2.37 Le montant prévu (6 212 300 dollars) permettra de financer 21 postes [1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 G(1°C) et 9 G(AC)]. L'augmentation de 329 400 dollars s'explique par le redéploiement interne de deux postes de G(AC) d'assistant au protocole de la Section de la gestion des réunions (sous-programme 4) au Service du protocole et de la liaison. Les deux nouveaux postes permettraient à ce dernier de faire face à l'augmentation de la demande en ce qui concerne l'organisation de réunions de haut niveau, de réceptions et de manifestations spéciales, ainsi que de consultations bilatérales, et de disposer de suffisamment de personnel pour maintenir la qualité des prestations qu'il offre aux États Membres et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation.

2.38 L'inscription d'un montant de 245 100 dollars au titre des autres objets de dépense servira à financer des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), le paiement des heures supplémentaires, les voyages effectués par le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général à Genève, Vienne et Nairobi et diverses dépenses au titre des frais généraux de fonctionnement.

C. Programme de travail[1]

2.39 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 2.12.

[1] Programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1).

Tableau 2.12 **Ressources nécessaires, par sous-programme**[a]

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Gestion des conférences (New York)				
1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	11 703,9	11 862,8	42	43
2. Planification et coordination des services de conférence[a]	68 395,8	47 326,0	90	57
3. Services de documentation	159 301,7	159 301,7	554	554
4. Services d'appui aux réunions et de publication	92 652,5	90 916,3	323	314
Total partiel	**332 053,9**	**309 406,8**	**1 009**	**968**
Gestion des conférences (Genève)				
2. Planification et coordination des services de conférence[a]	70 603,6	54 456,6	77	81
3. Services de documentation	120 008,0	116 232,3	362	349
4. Services d'appui aux réunions et de publication	66 877,4	63 081,3	186	173
Total partiel	**257 489,0**	**233 770,2**	**625**	**603**
Gestion des conférences (Vienne)[b]	**50 473,9**	**46 078,7**	–	–
Gestion des conférences, Nairobi				
2. Planification et coordination des services de conférence	6 561,7	4 775,6	10	9
3. Services de documentation	8 148,5	8 328,5	31	31
4. Services d'appui aux réunions et de publication	7 152,5	7 152,5	26	26
Total partiel	**21 862,7**	**20 256,6**	**67**	**66**
Total partiel (budget ordinaire)	**661 879,5**	**609 512,3**	**1 701**	**1 637**
Ressources extrabudgétaires	43 299,0	34 800,3	89	84
Total	**705 178,5**	**644 312,6**	**1 790**	**1 721**

[a] En application du paragraphe 55, de la section III de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

[b] Montant net représentant la part de l'ONU dans les activités financées en commun au titre de la gestion des conférences à Vienne.

1. Gestion des conférences (New York)

2.40 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 2.13.

Tableau 2.13 **Ressources nécessaires, par sous-programme**[a]

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	11 703,9	11 862,8	42	43
2. Planification et coordination des services de conférence[a]	68 395,8	47 326,0	90	57
3. Services de documentation	159 301,7	159 301,7	554	554
4. Services d'appui aux réunions et de publication	92 652,5	90 916,3	323	314
Total partiel	**332 053,9**	**309 406,8**	**1 009**	**968**
Ressources extrabudgétaires	24 670,7	15 894,6	11	11
Total	**356 724,6**	**325 301,4**	**1 020**	**979**

[a] En application du paragraphe 55 de la section III de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

Sous-programme 1
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social[2]

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 11 862 800 dollars

2.41 Les activités prévues au titre de ce sous-programme (sous-programme 1 du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017) concernent l'appui technique et l'appui à la gestion des conférences fournis à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires, dont la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et au Conseil de tutelle. La Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département est responsable de l'exécution des activités et de la réalisation des objectifs du sous-programme, lequel sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 1 de la section A du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

[2] Le sous-programme 1 ne couvre que des activités exécutées au Siège.

Tableau 2.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences organisées par les Nations Unies en assurant des services de conférence efficients et efficaces[a]

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Amélioration des volets du service des séances touchant l'organisation et la procédure et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat visant à faciliter les débats et les réunions des organes intergouvernementaux et des conférences organisées par les Nations Unies	i) Aucune plainte de la part des représentants des États Membres [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			4
	ii) Parution dans les délais de tous les rapports des organes intergouvernementaux dont le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences assure le service, toutes les langues officielles étant traitées sur un pied d'égalité [pourcentage]	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
b) Mise en œuvre rapide et efficace du programme de travail des organes intergouvernementaux dont le Département assure le service	Parution dans les délais de tous les documents destinés aux organes délibérants et fourniture d'un appui interdépartemental efficace et efficient aux organes intergouvernementaux, toutes les langues officielles étant traitées sur un pied d'égalité [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

[a] Assemblée générale, Première Commission, Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), Deuxième et Troisième Commissions, Commission de consolidation de la paix, Conseil économique et social, organes subsidiaires sis au Siège et autres organes intergouvernementaux bénéficiant de l'appui du Département.

Facteurs externes

2.42 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les réunions et les sessions ont lieu comme prévu et les informations sur les changements apportés au calendrier des réunions, en particulier ceux qui supposent la tenue de séances en dehors des horaires de travail normaux, sont communiquées en temps opportun et conformément aux règles de procédure applicables;

b) Les sessions extraordinaires, y compris les sessions extraordinaires d'urgence, sont fixées suffisamment à l'avance.

Produits

2.43 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Documentation destinée aux organes délibérants : documents concernant l'organisation des sessions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires, ainsi que des organes spéciaux et des conférences organisées sous l'égide des Nations Unies et consacrées au désarmement, à la décolonisation, aux questions économiques, sociales, environnementales ou à des questions connexes, y compris les listes préliminaires des questions à examiner, les ordres du jour provisoire et définitif annotés, la liste des questions supplémentaires, les mémorandums du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de l'Assemblée, le programme de travail, les rapports du Bureau à l'Assemblée, les rapports sur l'état de la documentation, les projets de résolution et de décision et les listes des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée et le Conseil;

ii) Fourniture d'un appui technique et d'un appui à la gestion des conférences, comme suit :

a. Fourniture de services d'appui fonctionnel, y compris de services de secrétariat, et d'avis sur les questions de procédure :

i. Pour les séances plénières et les consultations de l'Assemblée générale à ses sessions ordinaires, extraordinaires et extraordinaires d'urgence; pour les débats thématiques, les réunions-débats et les auditions informelles des représentants des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé; pour les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité (un millier de séances et réunions de consultation); pour les réunions du Bureau (une vingtaine de réunions); pour les séances des organes subsidiaires spécialisés de l'Assemblée (une trentaine de séances); pour la planification des activités et des services liés aux sessions de l'Assemblée;

ii. Au Président et au Bureau du Président de l'Assemblée générale sur toutes les questions liées à l'organisation et à la conduite des travaux de l'Assemblée, y compris la planification avant le début de la session des travaux des séances plénières et des grandes commissions;

iii. Au Président du Bureau, selon divers scénarios conçus en fonction du Règlement intérieur et des pratiques établies de l'Assemblée;

iv. Aux États Membres, aux délégations d'observateurs et à d'autres participants aux réunions, sur toutes les questions relatives aux travaux de l'Assemblée;

v. Pour les consultations sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée et sur la réforme de l'ONU en général, y compris l'établissement du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, les documents de travail, les documents d'information et les documents de séance, et les synthèses à l'intention du Président de l'Assemblée et des États Membres, selon qu'il convient;

vi. Pour la planification, l'établissement et la coordination des listes d'orateurs qui interviendront dans le débat général et sur les questions inscrites à l'ordre du jour qui seront examinées en séance plénière;

vii. Pour la planification, l'établissement et la coordination des listes de candidats, la tenue à jour du site CandiWeb utilisé par les délégations dans le cadre des élections et la conduite des élections dans les principaux organes de l'ONU et les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, y compris au Conseil des droits de l'homme et à la Commission de consolidation de la paix;

b. Fourniture de services fonctionnels et d'un appui à la gestion des conférences :

i. À la Première Commission (environ 80 séances et réunions de consultation), y compris l'établissement des documents relatifs à l'organisation des travaux, à distribuer avant, pendant et après la session;

ii. À la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (environ 70 séances et réunions de consultation), y compris l'élaboration des documents relatifs à l'organisation des travaux à distribuer avant, pendant et après la session, ainsi que des notes sur l'organisation des travaux;

iii. À la Deuxième Commission (environ 120 séances, manifestations parallèles et réunions de consultation, 4 séances consacrées à des conférences des Nations Unies pour les annonces de contribution et 40 séances de groupes de travail), y compris l'établissement des documents à distribuer avant, pendant et après la session, ainsi que des notes sur le programme de travail quotidien, et les réunions spéciales conjointes de la Commission et du Conseil économique et social;

iv. À la Troisième Commission (environ 120 séances et réunions de consultation et 40 séances de groupes de travail), y compris l'établissement des documents à distribuer avant, pendant et après la session ainsi que des notes sur le programme de travail quotidien;

v. À la Commission du désarmement (une soixantaine de séances pour les sessions d'organisation et les sessions de fond), y compris les sessions d'organes subsidiaires et de groupes et 10 réunions de consultation;

vi. Au Comité spécial de l'océan Indien (1 séance);

vii. Au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (une quarantaine de séances plénières, réunions de consultation et séances du Bureau), y compris l'établissement des documents à distribuer avant, pendant et après les sessions du Comité spécial et du Bureau; traitement d'environ 70 communications et demandes d'audition relatives aux territoires non autonomes; organisation de deux séminaires régionaux, conformément au plan d'action pour la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme; établissement des documents à distribuer avant et pendant les séminaires; organisation de missions de visite (trois au plus) dans des territoires non autonomes et de consultations avec les puissances administrantes concernées et fourniture d'un appui connexe, selon les besoins;

viii. Au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, selon les besoins;

ix. À la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (10 séances);

x. Au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter (30 séances);

xi. À la réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales (2 séances) et au Comité permanent des organisations régionales et autres (2 séances), y compris l'établissement des documents sur l'organisation des travaux à distribuer avant et pendant les sessions;

xii. À la Commission de consolidation de la paix (environ 130 séances et réunions de consultation du Comité d'organisation de la Commission et des formations par pays), y compris l'établissement des documents sur l'organisation des travaux à distribuer avant, pendant et après les sessions;

xiii. À la session ordinaire (une soixantaine de séances par an) et aux réunions intersessions informelles du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et aux réunions des groupes de travail du Comité (environ 70 séances);

c. Fourniture d'un appui technique et d'avis sur les questions de procédure aux présidents et aux Bureaux des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions sur toutes les questions liées à la préparation et à la conduite des séances des Commissions;

d. Fourniture de services fonctionnels et d'un appui à la gestion des conférences :

i. Pour les séances plénières et les consultations du Conseil économique et social, les sessions extraordinaires ou d'urgence, les débats thématiques, les débats d'experts et les tables rondes avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé (environ 200 séances et réunions de consultation, ce nombre pouvant changer selon la suite donnée aux dispositions figurant dans la résolution 61/16 de l'Assemblée et l'évolution du rôle du Conseil économique et social dans la gouvernance économique mondiale);

ii. Au Président du Conseil économique et social et au Bureau du Conseil sur toutes les questions liées à l'organisation des travaux et au fonctionnement du Conseil, notamment la planification des travaux des sessions d'organisation, des reprises de la session d'organisation, des sessions de fond et, le cas échéant, des reprises de la session de fond, et présentation d'avis sur le Règlement intérieur;

iii. Aux organes subsidiaires du Conseil économique et social : à la Commission de statistique (environ 14 séances), à la Commission de la population et du développement (20 séances et réunions de consultation), à la Commission du développement social (30 séances et réunions de consultation), à la Commission de la condition de la femme (40 séances et réunions de

consultation), à la Commission de la science et de la technique au service du développement (20 séances et réunions de consultation), à la Réunion préparatoire intergouvernementale de la Commission du développement durable (10 séances et réunions de consultation tous les deux ans), à la Commission du développement durable (80 séances et réunions de consultation), au Comité chargé des organisations non gouvernementales (60 séances et 20 réunions de consultation), au Forum des Nations Unies sur les forêts (40 séances et réunions de consultation), à l'Instance permanente sur les questions autochtones (40 séances), au Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (10 séances), au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et au Comité de la science et de la technologie (20 réunions) et à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (20 séances);

iv. Aux présidents et aux bureaux des organes subsidiaires du Conseil, notamment des avis sur le règlement intérieur de ses commissions techniques;

v. Aux États Membres, aux délégations d'observateurs et à d'autres participants aux réunions, sur toutes les questions relatives aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires;

vi. Pour la planification, l'établissement et la coordination des listes de candidats et de la conduite des élections au Bureau du Conseil économique et social et dans les bureaux des organes subsidiaires du Conseil;

e. Fourniture de services techniques de secrétariat au Conseil de tutelle, selon les besoins;

f. Fourniture de services fonctionnels et d'un appui à la gestion des conférences :

i. Pour les séances (40) des comités préparatoires de diverses conférences inscrites au calendrier des réunions et conférences de l'Organisation des Nations Unies et pour les séances de ces conférences, si nécessaire;

ii. Aux organes intergouvernementaux dont la Division assure le service pour l'établissement de leurs rapports, y compris ceux destinés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Suite à donner aux décisions prises au titre de tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, y compris en établissant un tableau, à l'usage du Secrétariat, pour répartir la responsabilité de l'exécution des mandats résultant des résolutions adoptées par l'Assemblée;

ii) Dépositaire de la mémoire institutionnelle de l'Organisation sur les pratiques et les procédures de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes dont la Division assure le service;

iii) Gestion d'une bibliothèque de références et de moyens d'exploitation informatisée;

iv) Tenue à jour d'un système électronique de référence, en coordination avec le Bureau des affaires juridiques, concernant la pratique et les précédents établis par l'Assemblée

générale, ainsi que son règlement intérieur et ses organes subsidiaires, à l'intention des délégations et des fonctionnaires;

v) Tenue à jour des sites et pages Web et des services Quickplace des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions et du Conseil économique et social, ainsi que du site CandiWeb;

vi) Publications en série : Manuel à l'usage des délégations (2016 et 2017).

2.44 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 (New York) est indiquée dans le tableau 2.15.

Tableau 2.15 **Ressources nécessaires : sous-programme 1 (New York)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	11 647,0	11 811,7	42	43
Autres objets de dépense	56,9	51,1	–	–
Total	**11 703,9**	**11 862,8**	**42**	**43**

2.45 Le montant prévu (11 862 800 dollars) doit permettre de financer 43 postes [1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 6 G(1°C) et 16 G(AC)] ainsi que les objets de dépense liés aux voyages du personnel qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme décrit dans le tableau 2.14, compte tenu des services de conférence qui sont prévus au paragraphe 2.40.

2.46 L'augmentation de 164 700 dollars au titre des postes s'explique par le gain d'un poste d'assistant au service des séances [agent des services généraux (Autres classes)] qu'il est proposé de transférer du Service administratif (composante appui au programme) au Service des affaires du Conseil économique et social. Afin d'adapter la structure des effectifs aux modes de fonctionnement actuels, il est prévu que le titulaire de ce poste apporte un soutien aux travaux de divers organes intergouvernementaux, notamment la Troisième Commission de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et, s'il y a lieu, ses organes subsidiaires, ainsi qu'au Forum politique de haut niveau sur le développement durable tenu sous les auspices du Conseil économique et social.

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 47 326 000 dollars

2.47 Unité administrative chargée d'exécuter le sous-programme, la Division de la planification centrale et de la coordination a notamment pour attributions d'assurer le secrétariat technique et fonctionnel du Comité des conférences et de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications. Pendant l'exercice 2016-2017, elle continuera de s'employer activement à exercer les fonctions de gestion de la documentation et des réunions au niveau mondial en entreprenant : a) de diriger, dans les quatre centres de conférence, les efforts visant à rationaliser, préciser et normaliser les indicateurs de résultats et les méthodes d'estimation des coûts dans le cadre de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale;

b) d'harmoniser les politiques et procédures de tous les centres de conférence de l'Organisation dans l'intérêt global du système; c) de planifier et coordonner le calendrier des conférences et des réunions de l'ONU en se fondant sur les statistiques de la charge de travail, les indicateurs de résultats et l'information sur les coûts; d) d'analyser les ressources disponibles pour les réunions prescrites par les organes délibérants en s'entretenant régulièrement avec les organes de l'ONU au Siège et dans les autres centres de conférence en vue d'évaluer leurs besoins et d'optimiser la présentation de tous les documents d'avant session; e) d'établir et de suivre, par la recherche et le dialogue, les besoins relatifs aux documents d'avant session prescrits pour chaque organe; f) de tracer les grandes orientations de la mise à niveau technologique des services de conférence, au regard des progrès techniques, dans le respect des mandats prescrits par les organes délibérants, tout en tenant l'Assemblée générale au fait des nouvelles technologies de nature à permettre à l'Organisation de tenir les délais impartis et d'améliorer la qualité de ses prestations; g) de veiller à ce que les départements auteurs et les bureaux du Secrétariat observent les règles qui gouvernent l'établissement de la documentation destinée aux organes délibérants et les délais de soumission. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie décrite dans le sous-programme 2 de la section A du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.16 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant, tout en les coordonnant à l'échelle mondiale, des services de conférence efficients et efficaces, notamment en utilisant au mieux les capacités des services d'appui aux réunions et de documentation

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Amélioration de la qualité des conférences	i) Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux et de membres des organes d'experts quant à la qualité des services de conférence [Nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	1
		Résultats effectifs			4
	ii) Application systématique de la règle de proximité, chaque fois que possible, pour les conférences et réunions qui ne se tiennent pas au siège de l'organe concerné [pourcentage]	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	iii) Réduction de l'écart entre le nombre effectif et le nombre prévu de réunions [pourcentage]				
	Avec interprétation : nombre de séances prévues	Objectif	100	100	100
	Sans interprétation : nombre de séances prévues		100	100	100

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*	*Mesure des résultats*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
	Avec interprétation : nombre de séances prévues	Estimation		100	100
	Sans interprétation : nombre de séances prévues			100	100
	Avec interprétation : nombre de séances prévues	Résultats effectifs			99
	Sans interprétation : nombre de séances prévues				100
	iv) Prestation de services d'interprétation pour toutes les réunions tenues « selon les besoins » [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	96
		Résultats effectifs			96
	v) Augmentation du pourcentage de documents qui sont présentés à temps, dont la longueur ne dépasse pas la limite autorisée et qui sont publiés conformément à la règle des six semaines, sauf décision contraire des organes de décision concernés, toutes les langues officielles étant traitées sur un pied d'égalité [pourcentage]	Objectif	99	98	100
		Estimation		99	97
		Résultats effectifs			98
b) Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la prestation des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres	i) Augmentation du pourcentage de réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres pour lesquelles des services d'interprétation sont assurés [pourcentage]	Objectif	95	95	100
		Estimation		95	95
		Résultats effectifs			95
	ii) Adéquation des installations et services de conférence fournis à toutes les réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

Facteurs externes

2.48 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les changements imprévus ou de dernière minute apportés au programme des réunions ne sont qu'occasionnels et sont dûment approuvés par l'organe intergouvernemental compétent ou, en son nom, par le Comité des conférences;

b) La prestation de services aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres continue d'être assurée « en fonction des disponibilités »;

c) La soumission de documents imprévus revêtant un rang de priorité élevé, qui perturbe le traitement de la documentation tel qu'il a été planifié, est réduite au minimum;

d) Les parties concernées respectent les engagements et les obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents, y compris celles relatives à la longueur et à la mise en page;

e) Les organes délibérants prennent les décisions nécessaires pour la production de la documentation et l'obtention des services de conférence prescrits et les crédits correspondants sont ouverts;

f) Les progrès et innovations techniques facilitent la tâche des services chargés des réunions et de la documentation.

Produits

2.49 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Services fonctionnels et techniques pour les réunions : appui aux réunions du Comité des conférences (environ 25 séances) et assistance à la Cinquième Commission à l'occasion de l'examen du point de l'ordre du jour relatif au plan des conférences;

ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapports à l'Assemblée générale et au Comité des conférences sur les questions ayant trait à l'organisation des services de conférence (réunions et documentation) (une quinzaine de rapports); contribution aux activités de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications;

iii) Autres services : assistance au Comité des conférences aux fins de l'établissement de son rapport à l'Assemblée générale; fourniture de services de secrétariat à la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications et tenue à jour de son site Web;

b) Services de conférence (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Gestion des réunions : établissement du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour examen par le Comité des conférences et adoption par l'Assemblée générale; suivi du calendrier approuvé des conférences et réunions; coordination du programme quotidien des séances des organes intergouvernementaux; coordination du service des séances tenues hors Siège par des organes établis à New York; suivi de l'exploitation des moyens de conférence au Siège et établissement de rapports à ce sujet;

ii) Publication du Journal des Nations Unies, y compris la liste quotidienne des documents établis au Siège;

iii) Gestion des documents : analyse du mandat des organes principaux de l'ONU et de leurs organes subsidiaires en vue d'évaluer les besoins relatifs à la documentation; recensement des entités auteurs en vue d'appliquer le système des créneaux suivant les textes gouvernant la soumission des documents en temps voulu et le contrôle et la limitation de la documentation, notamment en donnant des conseils aux entités auteurs quant à la meilleure façon de planifier la documentation, en établissant des calendriers semestriels de soumission des documents, en contrôlant le respect des délais et en présentant aux organes intergouvernementaux compétents des rapports sur les résultats de toutes les entités auteurs; établissement de prévisions du volume de travail de tous les services qui concourent au traitement de la documentation; programmation et suivi

de la production de la documentation conformément au calendrier des réunions et établissement de rapports sur la parution des documents; coordination de la soumission et du télétraitement des documents destinés à des réunions et à des conférences tenues hors Siège; externalisation de travaux de traduction, d'activités de traitement de texte et d'autres travaux; prestation d'une assistance et communication d'observations aux contractuels; contrôle du respect des délais impartis pour les travaux externalisés; gestion, mise à jour et enrichissement du fichier de sociétés et de travailleurs indépendants; établissement et gestion des contrats; formulation d'orientations opérationnelles et apport d'un appui dans le cadre du grand projet informatique 3 (gDoc), application de gestion intégrée de la documentation permettant d'évaluer en temps réel l'état de la documentation, de normaliser l'établissement et la communication de toutes les statistiques relatives à la documentation, de suivre le parcours des documents dans les centres de conférence et d'évaluer les possibilités de partage de la charge de travail au niveau mondial;

iv) Suivi de l'exécution des programmes et présentation des rapports correspondants : analyse et évaluation systématiques des objectifs, de l'utilité, de l'efficience, de l'efficacité et de l'incidence des activités du programme au regard des objectifs d'ensemble; évaluation des produits obtenus et des activités menées au titre de tous les sous-programmes; recensement des risques et de leur incidence sur la prestation des services; application de mesures correctives en vue de réduire les risques, y compris grâce à des activités de formation et d'échange de personnel; application des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques les meilleures en vue d'améliorer l'exécution du programme au profit de l'ensemble du système; établissement et suivi de rapports statistiques pour la gestion des conférences à New York; coordination de la présentation des rapports statistiques de toutes les entités chargées des services de conférence à Genève, Vienne et Nairobi; comparaison avec les pratiques en vigueur dans d'autres organismes des Nations Unies; direction des efforts de normalisation des indicateurs de résultats et des méthodes d'estimation des coûts à l'échelle du système dans le cadre de la présidence du groupe de travail des centres de conférence sur les indicateurs de résultats et les méthodes de calcul des coûts des services de conférence, le but étant d'établir un cadre cohérent et objectif d'estimation des coûts et de définition des produits et de garantir la validité et la cohérence des indicateurs de résultats et des méthodes de calcul des coûts en usage dans le Département; orientation technique et assistance aux fins de l'élargissement du grand projet informatique 1 (g-Data), sur la base des indicateurs de résultats et les méthodes d'estimation des coûts mis au point, en partie, sous la direction de la Division de la planification centrale et de la Coordination dont l'objectif est de permettre, entre autres, à l'échelle mondiale de prévision du volume de travail et de planification des capacités;

v) Communication, planification de la relève et coordination de la formation : campagne de communication du Département menée de façon suivie (faits nouveaux, manifestations, politiques et perspectives stratégiques); élaboration, exécution et suivi de programmes, d'activités et de politiques de formation; gestion prévisionnelle des besoins en personnel et planification de la relève; établissement de contacts avec des viviers de personnel linguistique; mise au point de programmes de stages linguistiques adaptés aux besoins opérationnels de tous les sous-programmes; coordination des activités de perfectionnement du personnel; appui fonctionnel et technique à la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, de manière à faciliter l'effet de synergie entre les pratiques de référence et

les objectifs du Département en matière de gestion des aptitudes dans le cadre des services de conférence.

2.50 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 (New York) est indiquée dans le tableau 2.17.

Tableau 2.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 2 (New York)**[a]

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	18 493,2	12 574,9	90	57
Autres objets de dépense	49 902,6	34 751,1	–	–
Total partiel	**68 395,8**	**47 326,0**	**90**	**57**
Ressources extrabudgétaires	2 043,1	2 042,3	–	–
Total	**70 438,9**	**49 368,3**	**90**	**57**

[a] En application du paragraphe 55, de la section III de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

2.51 Le montant prévu (47 326 000 dollars) doit permettre de financer 57 postes [1 D-2, 4 P-5, 4 P-4, 6 P-3, 7 G(1e C) et 35 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes (autres dépenses de personnel, voyages, services contractuels, frais de représentation et autres frais de fonctionnement) qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme défini dans le tableau 2.16, compte tenu des estimations relatives aux services à fournir à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à tous les autres organes des Nations Unies, au Siège, pendant l'exercice biennal 2016-2017, dans le cadre des conférences et réunions qui sont envisagées.

2.52 La diminution de 5 918 300 dollars au titre des postes résulte des facteurs suivants :

a) La perte par transfert à la composante appui au programme de 31 postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-2, 1 G(1e C) et 27 G(AC)] de la Section de l'informatique;

b) Des modifications qu'il est proposé d'apporter au Groupe du contrôle des documents afin de lui donner des moyens accrus tant pour le suivi et la prévision de la charge de travail liée au traitement de la documentation que pour le travail en dehors de l'horaire standard, grâce la mise en place d'équipes avec des horaires décalés :

i) Gain d'un poste de fonctionnaire chargé du contrôle des documents (P-3) par transfert depuis le Bureau du Directeur de la Division;

ii) Reclassement de deux postes d'assistant d'édition d'agent des services généraux (autres classes) à agent des services généraux (1re classe).

iii) Suppression de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) au Groupe du contrôle des documents.

2.53 La diminution nette de 15 151 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes résulte des facteurs suivants :

a) Autres dépenses de personnel : la diminution nette de 5 302 000 dollars tient : i) au non-renouvellement d'un montant ponctuel prévu pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre des éléments suivants : décisions énoncées dans le document « L'avenir que nous voulons »; traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (résolution 67/53); le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 67/58); le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (décision 67/518); Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (résolution 67/222); Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 67/220); Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés (résolution 67/221); l'entrepreneuriat au service du développement (résolution 67/202); l'enseignement de la démocratie (résolution 67/18); l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 67/216); l'organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 (résolution 67/250); le débat de haut niveau de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants, le débat de haut niveau du Conseil économique et social et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrés au problème mondial de la drogue [en collaboration avec le Service de la gestion des conférences (Vienne)]; le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 68/238); les progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (résolution 68/243); les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 68/279); le Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones (résolution 69/2); les modalités d'application de la résolution 68/304, intitulée « Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine » (résolution 69/247); les océans et le droit de la mer (résolution 69/245); l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (résolution 69/246); et l'organisation du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (résolution 69/244) (10 810 900 dollars); ii) à une réduction proposée au titre du personnel temporaire pour les réunions, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (207 300 dollars); iii) à des augmentations de la charge de travail découlant de nouvelles activités prescrites par les organes délibérants pour 2016-2017, qui annulent en partie l'effet des facteurs de réduction ci-dessus et se rapportent aux éléments suivants : Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (décision 69/518); le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 69/217); Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolution 69/231); la protection des enfants contre les brimades (résolution 69/158); le

rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-huitième session et les dates, lieu et ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session (décision 2014/240 du Conseil économique et social); l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (résolution 68/23); le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 68/48); la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (résolution 67/193); le programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (résolution 69/16); l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 69/226); la viabilité des pêches, assurée notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes (résolution 69/109) (montant total de 5 716 200 dollars, dont la part non renouvelable est de 5 613 200 dollars).

b) Voyages : la réduction de 79 600 dollars tient essentiellement au non-renouvellement des dépenses ponctuelles engagées en 2014-2015 pour l'organisation du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (résolution 69/244).

c) Les réductions aux rubriques Services contractuels (6 862 700 dollars), Frais généraux de fonctionnement (1 085 700 dollars), Fournitures et accessoires (562 200 dollars) et Mobilier et matériel (1 259 300 dollars), dues au transfert de ressources informatiques à la composante appui au programme.

2.54 Pendant l'exercice 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 042 300 dollars compléteront le budget ordinaire et permettront de recourir à du personnel temporaire qui assurera la coordination des réunions au profit de clients qui ne relèvent pas du budget ordinaire, notamment l'Autorité internationale des fonds marins.

Sous-programme 3
Services de documentation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 159 301 700 dollars

2.55 Le sous-programme relève de la Division de la documentation et sera exécuté selon la stratégie décrite dans le sous-programme 3 de la section A du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

2.56 Il est proposé de rebaptiser le Service de l'édition, de la terminologie et des références en Service de l'édition, qui comprendrait deux sections renommées Section de l'édition (ancienne Section du contrôle de la rédaction) et Section de l'appui aux activités de traduction et d'édition (comprenant les anciennes Section de la terminologie et des références, Section de l'édition des documents officiels et Section de traitement de texte). Ce remaniement permettrait de faciliter la fourniture à temps, de façon optimale et avec le meilleur rapport coût-efficacité d'une documentation de grande qualité destinée aux organes délibérants, ainsi que d'accroître et de perfectionner le traitement linéaire et sur support électronique. Le Service de l'édition regrouperait toutes les activités d'édition et d'appui à la traduction et à l'édition, y compris la coordination mondiale des travaux de terminologie.

Tableau 2.18 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant des services de conférence efficients et efficaces, tout en garantissant une bonne communication multilingue et l'égalité de traitement de toutes les langues officielles

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Fourniture de services de référencement, d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte de première qualité pour les documents destinés aux organes délibérants et autres documents dans toutes les langues officielles, dans le respect des particularités de chaque langue	Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients quant à la qualité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	1
		Résultats effectifs			4
b) Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale	i) Recours à la sous-traitance des travaux de traduction, la qualité du produit fini devant être comparable à celle des traductions faites par les services internes [pourcentage]	Objectif	25	25	25
		Estimation		25	24
		Résultats effectifs			27
	ii) Utilisation de la totalité des capacités des services d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte [pourcentage]				
	Édition :	Objectif	100	100	–
	Traduction :		100	100	
	Rédaction de comptes rendus analytiques :		100	100	
	Traitement de texte :		100	100	
	Édition :	Estimation		100	100
	Traduction :			100	100
	Rédaction de comptes rendus analytiques :			100	100
	Traitement de texte :			100	100
	Édition :	Résultats effectifs			100
	Traduction :				100
	Rédaction de comptes rendus analytiques :				100
	Traitement de texte :				100
	iii) Respect systématique des normes de production par les services d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte [pourcentage]				

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*	*Mesure des résultats*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
	Édition :	Objectif	100	100	–
	Traduction :		100	100	
	Rédaction de comptes rendus analytiques :		100	100	
	Traitement de texte :		100	100	
	Édition :	Estimation		100	100
	Traduction :			100	100
	Rédaction de comptes rendus analytiques :			100	100
	Traitement de texte :			100	100
	Édition :	Résultats effectifs			100
	Traduction :				100
	Rédaction de comptes rendus analytiques :				100
	Traitement de texte :				100
c) Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier de traducteurs et d'éditeurs indépendants agréés	i) Augmentation d'au moins 15 % du nombre de personnes figurant sur les listes de sous-traitants agréés, pour toutes les langues et toutes les disciplines [pourcentage]				
	Traducteurs :	Objectif	15	–	–
	Éditeurs :		–		
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Réduction des déséquilibres entre combinaisons linguistiques [pourcentage]				
	Traducteurs :	Objectif	100	–	–
	Éditeurs :		–		
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

2.57 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les parties concernées respectent les engagements et obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents;

b) Des améliorations sensibles sont apportées à certains logiciels commerciaux (logiciels de reconnaissance vocale, etc.) de sorte que l'ensemble des tâches puisse être informatisé ou des logiciels sont mis au point pour les langues qui ne sont pas encore couvertes;

c) On dispose d'un nombre suffisant de linguistes qualifiés que l'on peut engager à titre temporaire pour travailler dans les locaux des centres de conférence ou ailleurs ou qui sont prêts à faire des travaux de sous-traitance.

Produits

2.58 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

a) Traduction des documents destinés aux organes délibérants et d'autres documents dans les six langues officielles de l'Organisation; traduction de certains documents en allemand et services connexes financés à l'aide de ressources extrabudgétaires;

b) Établissement et parution dans toutes les langues officielles des comptes rendus analytiques des séances des organes intergouvernementaux ayant droit à ce type de services;

c) Prestation de services de référencement et de terminologie aux éditeurs, traducteurs, interprètes et rédacteurs de procès-verbaux, y compris ceux qui travaillent ailleurs que dans les locaux des centres de conférence, ainsi qu'aux usagers d'autres départements et bureaux du Secrétariat;

d) Établissement, y compris l'édition et la préparation en vue de leur reproduction, des documents officiels et des comptes rendus de séance; édition et traitement de documents destinés aux organes délibérants et de publications techniques; établissement de normes rédactionnelles; publication de directives et d'instructions concernant la rédaction et l'édition;

e) Traitement de texte : fonctions multiples visant à accélérer la préparation de documents dans les six langues officielles aux fins de la reproduction; archivage électronique de ces documents et établissement de bitextes (versions bilingues présentées en colonnes) à partir de ces documents; traitement et expédition des lettres et notes verbales;

f) Contrôle de la qualité des traductions effectuées à l'extérieur, évaluation de personnes à qui la traduction de certains documents pourrait être sous-traitée et établissement de recommandations concernant leur inscription sur la liste des traducteurs agréés;

g) Activités techniques : établissement et publication de la terminologie et de la nomenclature concernant divers sujets (abréviations, noms de pays, monnaies, programmes et fonds, titres et fonctions, domaines spécialisés en rapport avec les activités de l'Organisation) sur des supports électroniques ou papier qui répondent aux besoins des clients et à ceux existant en matière de documentation; administration, mise à jour et enrichissement du sous-ensemble terminologique appartenant au Siège dans la base terminologique mondiale UNTERM; participation au projet gText et contrôle des activités du projet.

2.59 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 (New York) est indiquée dans le tableau 2.19.

Tableau 2.19 **Ressources nécessaires : sous-programme 3 (New York)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	159 301,7	159 301,7	554	554
Total partiel	**159 301,7**	**159 301,7**	**554**	**554**
Ressources extrabudgétaires	20 800,4	11 852,3	11	11
Total	**180 102,1**	**171 154,0**	**565**	**565**

2.60 Le montant prévu (159 301 700 dollars) doit permettre de financer les 554 postes [1 D-2, 7 D-1, 65 P-5, 145 P-4, 152 P-3, 30 G(1e C) et 154 G(AC)] nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme décrit au tableau 2.18, compte tenu des services de conférence à fournir à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à d'autres organes de l'ONU au Siège dans le cadre des réunions envisagées durant l'exercice 2016-2017.

2.61 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 11 852 300 dollars compléteront le budget ordinaire et serviront à financer les services du personnel temporaire pour les réunions à qui il pourra être fait appel pour traiter la documentation destinée à des entités qui ne relèvent pas du budget ordinaire, comme l'Autorité internationale des fonds marins, et 11 postes (y compris les coûts connexes) financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la traduction en allemand [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 4 G(AC)]. La diminution de 8 948 100 dollars par rapport à 2014-2015 s'explique principalement par la non-reconduction des dépenses liées à la tenue en 2015 de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il tient compte du volume de travail suscité par les fonds et programmes des Nations Unies au cours des dernières années et des réunions prévues en 2016 et 201.

Sous-programme 4
Services d'appui aux réunions et de publication

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 90 916 300 dollars

2.62 Le sous-programme relève de la Division des réunions et des services de publication et sera exécuté selon la stratégie décrite dans le sous-programme 4 de la section A du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.20 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant des services de conférence efficients et efficaces

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Fourniture de services de première qualité, dans toutes les langues officielles, dans les domaines suivants : interprétation, rédaction de procès-verbaux de séance, préparation de copie, publication assistée par ordinateur, impression, distribution et appui aux réunions	Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients quant à la qualité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de publication et d'appui aux réunions [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	1
		Résultats effectifs			3
b) **Amélioration du rapport coût-e**fficacité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de préparation de copie, de publication assistée par ordinateur, d'impression, de distribution et d'appui aux réunions, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale	i) Respect systématique des normes de production fixées pour les services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de préparation de copie et de publication assistée par ordinateur [pourcentage]				
	Interprétation :	Objectif	100	100	100
	Rédaction de procès-verbaux de séance :		100	100	
	Traitement de texte :				100
	Préparation de copie :		100	100	
	Impression :				100
	Publication assistée par ordinateur :		100	100	
	Interprétation :	Estimation		100	96
	Rédaction de procès-verbaux de séance :			100	100
	Préparation de copie :			100	97
	Publication assistée par ordinateur :			100	71
	Interprétation :	Résultats effectifs			91
	Rédaction de procès-verbaux de séance :				100
	Préparation de copie :				97
	Publication assistée par ordinateur :				71
	ii) Recours systématique à l'impression numérique [pourcentage]	Objectif	100	100	80
		Estimation		100	98
		Résultats effectifs			98

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	iii) Disponibilité de tous les documents sous forme électronique, simultanément dans les six langues officielles [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		96	100
		Résultats effectifs			96
	iv) Disponibilité d'un nombre accru de documents officiels dans un format conforme aux normes d'accessibilité [pourcentage]				
	Procès-verbaux de séance :	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	v) Augmentation du nombre d'utilisateurs du système d'abonnement en ligne	Objectif	45 000	34 000	8 000
		Estimation		34 000	25 190
		Résultats effectifs			25 190
	vi) Utilisation de la totalité des capacités des services d'interprétation et de rédaction de procès-verbaux de séance [pourcentage]				
	Interprétation :	Objectif	100	100	–
	Rédaction de procès-verbaux de séance :		100	100	
	Interprétation :	Estimation		97	96
	Procès-verbaux de séance :			100	100
	Interprétation :	Résultats effectifs			92
	Procès-verbaux de séance :				100
c) Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier d'interprètes et de rédacteurs de procès-verbaux de séance indépendants agréés	i) Augmentation d'au moins 15 % du nombre de personnes figurant sur les listes de sous-traitants agréés, pour toutes les langues et toutes les disciplines [pourcentage]				
	Interprétation :	Objectif	15	–	–
	Procès-verbaux de séance		15		
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Réduction des déséquilibres entre combinaisons linguistiques [pourcentage]				

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	Interprétation :	Objectif	100	–	–
	Procès-verbaux de séance :		100		
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

2.63 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les changements imprévus ou de dernière minute apportés au calendrier des réunions ne sont qu'occasionnels;

b) Les parties concernées respectent les engagements et obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents et de réunions.

Produits

2.64 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : procès-verbaux de séance de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres organes autorisés à en faire établir; et service des séances;

b) Services de conférence (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Interprétation : services d'interprétation des séances (au Siège et ailleurs);

ii) Préparation de copie : édition et mise en page des publications et documents officiels au moyen de logiciels spécialisés;

iii) Publication assistée par ordinateur : mise en page des documents destinés aux organes délibérants au moyen de logiciels de publication et d'outils de gestion de contenus;

iv) Impression et distribution : impression numérique et impression à la demande des documents et gestion de l'accès à ces documents au moyen d'outils informatiques;

v) Participation suivant les besoins au projet informatique mondial gText.

2.65 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 (New York) est indiquée dans le tableau 2.21.

Tableau 2.21 **Ressources nécessaires : sous-programme 4 (New York)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	90 602,8	88 866,6	323	314
Autres objets de dépense	2 049,7	2 049,7	–	–
Total partiel	**92 652,5**	**90 916,3**	**323**	**314**
Ressources extrabudgétaires	1 827,2	2 000,0	–	–
Total	**94 479,7**	**92 916,3**	**323**	**314**

2.66 Le montant prévu (90 916 300 dollars) doit permettre de financer 314 postes [1 D-2, 2 D-1, 39 P-5, 88 P-4, 67 P-3, 2 P-2, 10 G(1°C) et 105 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes (services contractuels et autres frais de fonctionnement) qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme défini dans le tableau 2.20, compte tenu des estimations relatives aux services de conférence à fournir à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à tous les autres organes des Nations Unies, au Siège, pendant l'exercice biennal 2016-2017, dans le cadre des conférences et réunions qui sont envisagées.

2.67 La diminution de 1 736 200 dollars au titre des postes résulte des facteurs suivants :

a) La perte par transfert de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), qu'il est proposé de transférer de la Section de l'appui aux réunions au Service du protocole et de la liaison (composante Direction exécutive et administration);

b) La suppression des postes suivants, proposée en application de la résolution 69/264 : un poste de chef de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (P-5), un poste d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur [agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau du Directeur, et cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes) (3 d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur, 1 d'assistant d'édition et 1 de commis aux documents) à la Section de l'appui aux réunions.

2.68 Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 millions de dollars permettront de financer la poursuite des projets spéciaux relatifs à la numérisation, au catalogage et au stockage sous forme électronique des documents, cartes et publications anciens de l'ONU.

2. Gestion des conférences (Genève)[3]

2.69 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 2.22.

[3] Le sous-programme 1 relève exclusivement du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au Siège.

Tableau 2.22 **Ressources nécessaires, par sous-programme**[a]

	Ressources (milliers de dollars É.-U.		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
2. Planification et coordination des services de conférence	70 603,6	54 456,6	77	81
3. Services de documentation	120 008,0	116 232,3	362	349
4. Service des séances et services de publication	66 877,4	63 081,3	186	173
Total partiel	**257 489,0**	**233 770,2**	**625**	**603**
Ressources extrabudgétaires[b]	2 523,0	2 523,0	–	–
Total	**260 012,0**	**236 293,2**	**625**	**603**

[a] En application du paragraphe 55 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

[b] Ressources et postes financés au moyen de sommes remboursées au titre de l'appui à des structures administratives financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

2.70 Régie par les dispositions des circulaires ST/SGB/2000/4 et ST/SGB/2005/9, la Division de la gestion des conférences de Genève, qui relève du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, comprend le Bureau du Directeur, le Service de la planification centrale et de la coordination (gestion des réunions, gestion des documents et suivi et évaluation), le Service linguistique (traduction, édition, travaux contractuels, terminologie, références et traitement de texte), le Service d'interprétation et le Service de la production et de l'appui (informatique, impression et distribution).

2.71 Durant l'exercice biennal 2016-2017, la Division continuera à faire face aux difficultés engendrées par la mise en œuvre de la réforme des organes conventionnels des droits de l'homme – en application de laquelle il sera nécessaire d'organiser chaque année l'équivalent de 20 semaines supplémentaires de réunions, d'imposer une limite à la longueur de certains documents, de diminuer le nombre de langues de travail et de mettre fin à la traduction des comptes rendus analytiques. En outre, l'immense majorité de ceux-ci sera désormais rédigée par la Section anglaise de traduction, ce qui fera plus que doubler la charge de travail à accomplir à ce titre. Il est donc proposé de constituer une nouvelle équipe de rédacteurs de comptes rendus analytiques [1 réviseur (P-4) et 2 traducteurs/rédacteurs de comptes rendus analytiques (P-3)] afin de maintenir à son niveau actuel la qualité de la documentation.

2.72 Le caractère désormais de plus en plus fluctuant de la charge de travail, qui se traduit par un nombre croissant de réunions organisées à brève échéance ou de nature délicate, contribue à entretenir une incertitude considérable en matière de planification, de coordination et de suivi des réunions. Il est donc proposé que des ressources soient réaffectées à la planification, à la coordination et au suivi afin d'améliorer la gestion de la demande et de l'offre et de permettre l'établissement de prévisions plus précises dans ce domaine.

2.73 Il est fait davantage appel à la technologie pour les fonctions d'appui linguistiques, qu'il s'agisse de la semi-automatisation du référencement ou de la mise en service d'outils de traduction assistée par ordinateur qui réduisent au minimum les besoins en matière de traitement de texte, des macros et des protocoles normalisés ont été mis au point pour accélérer l'exécution de diverses tâches liées

au traitement des documents, et le recours à la dictée est moins fréquent, ce qui offre la possibilité de réaffecter des ressources au sein du Service linguistique, de renforcer les capacités éditoriales et de fournir un appui plus efficace au titre de la traduction contractuelle.

2.74 La diminution de la demande d'exemplaires sur papier des documents de conférence et l'amélioration de la technologie de l'impression numérique rendent possible la réaffectation de ressources à l'échelle de la Division. En réponse à l'augmentation du nombre des publications inter-médias et à la substitution de documents numériques aux versions traditionnelles sur papier, il est proposé que les ressources actuellement allouées à l'impression et à la distribution soient combinées sous l'égide d'une nouvelle Section de la conception et de la production, qui serait dotée de moyens accrus pour diffuser des publications numériques consultables sur le Web et sur les appareils portables, tout en continuant d'assurer des services d'impression et de distribution traditionnels.

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 54 456 600 dollars

2.75 Au sein de la Division de la gestion des conférences, la responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au Bureau du Directeur et au Service de la planification centrale et de la coordination. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 2 de la section B du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.23 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant, tout en les coordonnant à l'échelle mondiale, des services de conférence efficients et efficaces, notamment en utilisant au mieux les capacités des services d'appui aux réunions et de documentation

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*	*Mesure des résultats*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Amélioration de la qualité des conférences	i) Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux et de membres des organes d'experts quant à la qualité des services de conférence [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			0
	ii) Application systématique de la règle de proximité, lorsque c'est possible, pour les conférences et réunions qui ne se tiennent pas au siège de l'organe concerné [pourcentage]	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	iii) Réduction de l'écart entre le nombre effectif et le nombre prévu de réunions [pourcentage]	Objectif			
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	Avec interprétation	Objectif	100	96	100
		Estimation		100	96
		Résultats effectifs			95
	Sans interprétation	Objectif	100	81	100
		Estimation		100	81
		Résultats effectifs			100
	iv) Prestation de services d'interprétation pour toutes les réunions tenues « selon les besoins » [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	v) Augmentation du pourcentage de documents qui sont présentés à temps, dont la longueur ne dépasse pas la limite autorisée et qui sont publiés conformément à la règle des six semaines, sauf décision contraire des organes de décision concernés, toutes les langues officielles étant traitées sur un pied d'égalité [pourcentage]	Objectif	50	50	100
		Estimation		50	43
		Résultats effectifs			36.9
b) Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la prestation des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres	i) Augmentation du pourcentage de réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres pour lesquelles des services d'interprétation sont assurés [pourcentage]	Objectif	85	85	100
		Estimation		85	83
		Résultats effectifs			83.7
	ii) Adéquation des installations et services de conférence fournis à toutes les réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

Facteurs externes

2.76 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les changements imprévus ou de dernière minute apportés au programme des réunions ne sont qu'occasionnels et sont dûment approuvés par l'organe intergouvernemental compétent ou, en son nom, par le Comité des conférences;

b) La prestation de services aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres continue d'être assurée « en fonction des disponibilités »;

c) La soumission de documents imprévus revêtant un rang de priorité élevé, qui perturbe le traitement de la documentation tel qu'il a été planifié, est réduite au minimum;

d) Les parties concernées respectent leurs engagements et leurs obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents destinés aux organes délibérants, y compris celles qui ont trait à la longueur et à la mise en page;

e) Les organes délibérants prennent les décisions nécessaires pour la production de la documentation et l'obtention des services de conférence prescrits et les crédits correspondants sont ouverts;

f) Les progrès et innovations techniques facilitent la tâche des services chargés des réunions et de la documentation.

Produits

2.77 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

a) Gestion des réunions : élaboration du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Office des Nations Unies à Genève pour examen par le Comité des conférences et adoption par l'Assemblée générale; suivi du calendrier approuvé des conférences et réunions à Genève; coordination des contributions aux fins des travaux de réaménagement et de rénovation des salles de conférence; coordination du programme quotidien des séances des organes délibérants et service des séances en salle de conférence; coordination du service des séances tenues ailleurs qu'à l'Office par des organes établis à Genève; suivi de l'exploitation des moyens de conférence à Genève et établissement de rapports à ce sujet; gestion de l'attribution des salles de conférence et des bureaux (32 salles et 150 bureaux); retour d'information et formulation de suggestions sur une base continue;

b) Gestion des documents : analyse des mandats des organes établis à Genève en vue d'évaluer les besoins relatifs à la documentation; recensement des entités auteurs en vue d'appliquer le système des créneaux suivant les textes gouvernant la soumission des documents en temps voulu et le contrôle et la limitation de la documentation, notamment en donnant des conseils aux entités auteurs quant à la meilleure façon de planifier la documentation, en établissant des calendriers semestriels de soumission des documents, en contrôlant le respect des délais et en présentant aux organes intergouvernementaux compétents des rapports sur les résultats de toutes les entités auteurs; établissement de prévisions concernant le volume de travail de tous les services qui concourent au traitement de la documentation; programmation et suivi de la production de la documentation conformément au calendrier des réunions; coordination de la soumission et du télétraitement des documents destinés à des réunions et à des conférences tenues ailleurs qu'à l'Office; externalisation de travaux de traduction, d'activités de traitement de texte et d'autres travaux; fourniture d'une assistance et d'observations aux sous-traitants; contrôle du respect des délais impartis pour les travaux sous-traités; gestion, mise à jour et enrichissement du fichier de sociétés et de travailleurs indépendants; établissement et gestion des contrats, formulation d'orientations opérationnelles et appui au projet gDoc et aux composantes liées à l'établissement de rapports du projet gData intéressant la documentation;

c) Suivi de l'exécution des programmes et présentation des rapports correspondants : évaluation des produits obtenus et des activités menées au titre de tous les sous-programmes; recensement des risques et de leur incidence sur la prestation des services; application de

mesures correctives en vue de réduire les risques, y compris grâce à des activités de formation et d'échange de personnel; application des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques les meilleures en vue d'améliorer l'exécution du programme au profit de l'ensemble du système; établissement et suivi de rapports statistiques et d'études de référence; participation aux travaux du groupe de travail des centres de conférence sur les indicateurs de résultats et les méthodes de calcul des coûts des services de conférence; communication de commentaires et d'observations pendant la mise en œuvre et le lancement à Genève de projets informatiques de portée mondiale;

d) Planification de la relève, gestion des compétences et coordination de la formation : élaboration, exécution, suivi et évaluation des programmes, politiques et autres activités liés à la gestion prévisionnelle des effectifs et à la relève, dans une optique stratégique; établissement de contacts avec des viviers de personnel linguistique; participation, en coopération avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, aux travaux de l'équipe spéciale chargée de simplifier les procédures des concours de recrutement de personnel linguistique et de mettre au point de nouveaux outils d'examen et de sélection et des programmes de stages linguistiques; coordination des activités de perfectionnement du personnel; participation à la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications;

e) Gestion des ressources de la Division de manière à utiliser de la façon la plus rationnelle possible les postes et les ressources, y compris celles qui sont consacrées aux objets de dépense autres que les postes, notamment en réduisant au minimum le recrutement de personnel temporaire non local.

2.78 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 (Genève) est indiquée dans le tableau 2.24.

Tableau 2.24 **Ressources nécessaires : sous-programme 2 (Genève)**[a]

	Ressources (milliers de dollars É.-U.))		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	22 130,2	24 311,5	77	81
Autres objets de dépense	48 473,4	30 145,1	–	–
Total partiel	**70 603,6**	**54 456,6**	**77**	**81**
Ressources extrabudgétaires	109,0	109,0	–	–
Total	**70 712,6**	**54 565,6**	**77**	**81**

[a] En application du paragraphe 55 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

2.79 Le montant prévu (54 456 600 dollars) doit permettre de financer 81 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 6 G(1°C) et 57 G(AC)] et de financer des objets de dépense autres que les postes (autres dépenses de personnel, voyages, services contractuels et frais de représentation) qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme défini dans le tableau 2.24 ci-dessus.

2.80 L'augmentation nette (2 181 300 dollars) des ressources demandées au titre des postes résulte de la combinaison des facteurs suivants :

a) Afin de mettre le tableau d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles, il est proposé que 20 postes [2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 4 G(1e C) et 8 G(AC)] soient transférés au sous-programme 2, à savoir :

i) Le poste de chef de section (P-5) du Service linguistique (sous-programme 3), un poste d'assistant au service des séances [agent des services généraux (1e C)] du Groupe des références (sous-programme 3) et trois postes de préposé aux salles de conférence [agent des services généraux (Autres classes)] de la Section de la conception et de la production (sous-programme 4) à la Section de la gestion des réunions. La complexité de la charge de travail afférente aux réunions s'est accrue au cours des exercices biennaux écoulés et, en conséquence, il est très difficile de trouver un créneau pour toutes les réunions demandées, ce qui exige une coordination rigoureuse avec les clients et la conciliation de priorités politiquement sensibles qui entrent parfois en conflit les unes avec les autres. Grâce au gain de deux postes [1 P-5 et 1 G(1e C)] par transfert, on disposera des effectifs nécessaires pour exécuter cette tâche, dont dépend l'organisation du travail du reste de la Division. Le transfert de trois postes G(1e C), qui seraient transformés en postes de préposé aux salles de conférence rendrait possible la prestation des services voulus pour les réunions supplémentaires. Il est proposé de donner à ces prêts un caractère définitif, car la complexité associée à la charge de travail afférente aux réunions devrait persister au-delà de l'exercice biennal 2016-2017;

ii) Le poste de chef de section (P-5) du Groupe des références (sous-programme 3) à la Section de la gestion des documents. La charge de travail afférente à la documentation devient de plus en plus complexe, notamment en conséquence de la réforme des organes conventionnels des droits de l'homme. Le rattachement des fonctions afférentes à la terminologie aux six sections de traduction a offert la possibilité de prêter l'ancien poste de chef de la Section de la terminologie et des références (P-5), qui a été transformé en poste de chef de la Section de la gestion des documents. Il est proposé de donner à ce prêt un caractère définitif, car les difficultés que pose la charge de travail afférente à la documentation persisteront au-delà de l'exercice biennal 2016-2017;

iii) Le poste de chef de section (P-4) du Service d'interprétation (sous-programme 4) et un poste de statisticien (P-3) du Service linguistique (sous-programme 3) à la Section du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et des contrôles statistiques. Ces gains accroîtront la capacité de la Section d'analyser les évolutions de sa charge de travail, de ses capacités et de sa productivité, et de fournir des éléments d'information détaillés que la direction pourra utiliser pour procéder à des ajustements, optimiser le rendement des ressources investies, éliminer les points de blocage dans l'exécution des tâches, améliorer l'efficience et optimiser les processus métiers;

iv) Le poste de chef d'unité (P-4) de la Section de l'édition (sous-programme 3) et cinq postes d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] de la Section de traitement de texte (sous-programme 3) au Groupe de la traduction contractuelle. Compte tenu de la multiplication des travaux contractuels à laquelle on a assisté au cours des exercices biennaux écoulés, il est proposé de donner à ces prêts un caractère définitif afin de renforcer le Groupe de la traduction contractuelle, qui aura un rôle plus important à jouer − s'agissant du traitement de la charge de travail afférente à la documentation − durant l'exercice biennal 2016-2017 et au-delà;

v) Un poste d'assistant spécial (P-4) du Service d'interprétation (sous-programme 4) et un poste d'assistant de secrétariat [agent des services généraux (1re classe)] du Groupe des références (sous-programme 3) au Bureau du Directeur. Ces transferts permettront au Directeur, qui fera face à la complexité croissante de la charge de travail, à des

changements rapides et à des exigences accrues en matière de coordination entre les quatre villes sièges, ainsi qu'avec les clients, de bénéficier de l'appui voulu;

vi) Deux postes d'attaché d'administration (P-3) du Service d'interprétation (sous-programme 4) et un poste d'assistant (budget et finances) [agent des services généraux (1re classe)] de la Section de conception et de production (sous-programme 4) au Bureau du Directeur. Ces transferts résultent de la nécessité d'assurer le suivi et l'exécution du recouvrement des coûts pour les services de conférence et d'assurer l'exécution d'activités de formation, de supervision et d'autres fonctions liées à l'encadrement;

vii) Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (1re classe)] du Groupe des références (sous-programme 3) au Bureau du Chef du Service de la planification centrale et de la coordination;

b) La proposition de transfert de 17 postes [1 P-4, 2 P-2, 1 G(1eC) et 13 G(AC)] relevant de la Section de la technologie de l'information à d'autres services relevant de la composante appui au programme.

2.81 Le montant correspondant aux objets de dépense autres que les postes (30 145 100 dollars) doit permettre de financer les services de personnel temporaire pour les réunions, les services de personnel temporaire autres que pour les réunions (y compris la part des dépenses qui revient à l'Office des Nations Unies à Genève en ce qui concerne l'appui au site Web), les heures supplémentaires, les voyages et les services contractuels.

2.82 La diminution nette (18 328 300 dollars) s'explique par l'effet combiné des facteurs suivants :

a) Services de personnel temporaire pour les réunions : réduction nette de 15 898 600 dollars − due : a) au non-renouvellement d'un montant ponctuel de 9 497 700 dollars prévu pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre des éléments suivants : résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme en 2013 et en 2014; résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses sessions d'organisation et à sa session de fond de 2012; Comité contre la torture (résolution 67/232 de l'Assemblée générale); Comité des droits de l'enfant (résolution 67/167 de l'Assemblée générale); Comité des droits de l'homme (résolution 68/240 de l'Assemblée générale); Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe (résolution 68/241 de l'Assemblée générale); b) au renforcement et à l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme (résolution 68/268 de l'Assemblée générale) (9 030 200 dollars) – en partie contrebalancée par les dispositions prises en raison de l'augmentation prévue de la charge de travail en conséquence des activités supplémentaires prescrites dont l'exécution doit intervenir au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et qui procèdent des résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme au cours de ses sessions de 2013 et de 2014 et approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 68/247 (partie XII) et 69/262 (partie VIII) (2 629 300 dollars, dont 219 300 dollars au titre de dépenses non renouvelables);

b) Heures supplémentaires : diminution de 61 500 dollars en raison de l'amélioration de la gestion de la charge de travail (service de réunions tenues en dehors des heures de travail normales et ressources nécessaires au traitement des documents de session);

c) Voyages : diminution de 4 200 dollars, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale;

d) Transfert de ressources en matière de technologie de l'information [services contractuels (1 191 000 dollars), fournitures et accessoires (88 500 dollars), mobilier et matériel (1 084 500 dollars)] à la composante appui au programme.

2.83 Pendant l'exercice 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 109 000 dollars compléteront le budget ordinaire et permettront de recourir aux services de personnel temporaire qui assurera la coordination des réunions au profit de clients qui ne relèvent pas du budget ordinaire.

Sous-programme 3
Services de documentation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 116 232 300 dollars

2.84 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Service linguistique de la Division de la gestion des conférences. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 3 de la section B du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.25 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant des services de conférence efficients et efficaces, tout en garantissant une bonne communication multilingue et l'égalité de traitement de toutes les langues officielles

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Prestation de services de référencement, d'édition, de traduction et de traitement de texte de première qualité pour les documents destinés aux organes délibérants et autres documents dans toutes les langues officielles, dans le respect des particularités de chaque langue	Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients quant à la qualité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			5
b) Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale	i) Recours à la sous-traitance des travaux de traduction, la qualité du produit fini devant être comparable à celle des traductions faites par les services internes [pourcentage]	Objectif	25	25	25
		Estimation		25	22
		Résultats effectifs			23
	ii) Utilisation de la totalité des capacités des services d'édition, de traduction et de traitement de texte [pourcentage]				
	Édition	Objectif	100	100	100
		Estimation	–	100	100
		Résultats effectifs			100

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	Traduction	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Traitement de texte	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	iii) Respect systématique des normes de production par les services d'édition, de traduction et de traitement de texte [pourcentage]				
	Édition	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Traduction	Objectif	100	100	
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Traitement de texte	Objectif	100	100	
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
c) Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier de traducteurs et d'éditeurs indépendants agréés	i) Augmentation d'au moins 15 % du nombre de personnes figurant sur les listes de sous-traitants agréés, pour toutes les langues et toutes les disciplines [pourcentage]				
	Traducteurs	Objectif	15	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	Éditeurs	Objectif	–		
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	ii) Réduction des déséquilibres entre combinaisons linguistiques [pourcentage]				

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	Traducteurs	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	Éditeurs	Objectif	–		
		Estimation			
		Résultats effectifs			

Facteurs externes

2.85 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les parties concernées respectent les engagements et obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents;

b) On dispose d'un nombre suffisant de linguistes qualifiés que l'on peut engager à titre temporaire pour travailler dans les locaux des centres de conférence ou hors site, ou qui sont prêts à effectuer des travaux de sous-traitance;

c) Des améliorations sensibles sont apportées à certains logiciels commerciaux (logiciels de reconnaissance vocale, etc.) de sorte que l'ensemble des tâches puisse être informatisé, ou de tels logiciels sont mis au point pour les langues qui ne sont pas encore couvertes.

Produits

2.86 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

a) Services de conférence :

i) Traduction des documents destinés aux organes délibérants et d'autres documents dans les six langues officielles de l'Organisation;

ii) Établissement et traduction dans toutes les langues officielles de comptes rendus analytiques des séances des organes et conférences concernés;

iii) Établissement, y compris l'édition et la préparation en vue de leur reproduction, de documents officiels et de comptes rendus de séance; édition et traitement de documents destinés aux organes délibérants et de publications techniques; établissement de normes rédactionnelles; publication de directives et d'instructions concernant la rédaction et l'édition;

iv) Prestation de services de référence et de terminologie aux éditeurs, traducteurs et interprètes, ainsi qu'aux usagers d'autres départements et bureaux du Secrétariat; alimentation avec des données propres à l'Office des Nations Unies à Genève des volets terminologie et documents de référence de la plateforme gText afin de les rendre largement disponibles;

v) Contrôle de la qualité des traductions effectuées à l'extérieur, évaluation de personnes à qui la traduction de certains documents pourrait être sous-traitée et établissement de recommandations concernant leur inscription sur la liste des traducteurs agréés; évaluation des échantillons de traduction soumis par des agences de traduction dans le cadre du lancement d'appels d'offres pour adjuger des contrats de traduction;

vi) Traitement de texte : préparation de documents dans les six langues officielles aux fins de la reproduction; archivage électronique de ces documents;

b) Coopération interinstitutions, dont la prestation de services de secrétariat à la Réunion internationale annuelle sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur, ainsi que l'actualisation régulière de son site Web;

c) Activités techniques : élaboration de notes et bulletins terminologiques sur divers sujets (abréviations, noms de pays, monnaies, programmes et fonds, titres et fonctions, domaines spécialisés en rapport avec les activités de l'Organisation); gestion, mise à jour et enrichissement des bases terminologiques.

2.87 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 (Genève) est indiquée dans le tableau 2.26.

Tableau 2.26 **Ressources nécessaires : sous-programme 3 (Genève)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	120 008,0	116 232,3	362	349
Total partiel	**120 008,0**	**116 232,3**	**362**	**349**
Ressources extrabudgétaires	712,0	712,0	–	–
Total	**120 720,0**	**116 944,3**	**362**	**349**

2.88 Le montant prévu (116 232 300 dollars) doit permettre de financer 349 postes [1 D-1, 30 P-5, 71 P-4, 99 P-3, 12 G(1e C) et 136 G(AC)], lesquels seront nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme défini dans le tableau 2.25, compte tenu du volume des services de conférence qu'il est prévu de fournir à Genève dans le cadre des réunions envisagées pour l'exercice biennal 2016-2017.

2.89 La diminution de 3 775 700 dollars du crédit demandé au titre des postes résulte de l'incidence nette de :

a) La création proposée de quatre postes, à savoir :

i) Un poste de réviseur hors classe (P-5) pour le contrôle de la qualité de la traduction contractuelle, afin de porter à six (un par langue) le nombre des fonctionnaires de la classe P-5 qui se consacrent au contrôle de la qualité;

ii) Un poste de réviseur (P-4) et deux postes de traducteur/rédacteur de comptes rendus analytiques (P-3) à la Section de traduction, l'objectif étant de constituer une nouvelle équipe chargée de rédiger les comptes rendus analytiques en conséquence de la réforme des organes conventionnels des droits de l'homme, qui rend nécessaire l'organisation de

l'équivalent de 20 semaines supplémentaires de réunions donnant lieu à la rédaction de tels comptes rendus;

b) Le reclassement proposé d'un poste d'éditeur (anglais) de P-3 à P-4, pour tenir compte de l'accroissement de la charge de travail engendrée par l'augmentation du nombre des documents consacrés aux droits de l'homme;

c) La suppression proposée de cinq postes d'agents des services généraux (Autres classes), à savoir :

i) Deux postes d'assistant (traitement de texte) [agent des services généraux (Autres classes)] à la Section de traitement de texte, en raison de la diminution du recours à la dictée parmi les traducteurs et de l'utilisation par certains d'entre eux de logiciels de reconnaissance vocale. Grâce à la mise en service d'eLUNa et aux gains d'efficience que rendent possibles les technologies de l'information, comme l'utilisation de macros, la charge de travail liée au traitement de texte a été considérablement réduite, d'où la réaffectation de ressources et la suppression de certains postes qui sont prévues;

ii) Deux postes d'assistant (références) [agent des services généraux (Autres classes)] au Groupe des références, en raison de l'utilisation accrue de la technologie aux fins de l'appui linguistique, ce qui rendra possible économies d'échelle et gains d'efficience s'agissant de l'appui fourni à des programmes intéressant spécifiquement la traduction, comme les diverses composantes de gText (eLUNa, eRef, TAPTA4UN), d'où la réaffectation de ressources et la suppression de certains postes qui sont prévues;

iii) Un poste de commis au traitement de texte [agent des services généraux (Autres classes)], en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale;

d) Afin de mettre le tableau d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles, il est proposé que 12 postes [2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 3 G(1^{e}C) et 5 G(AC)] soient transférés au sous-programme 2 et que 1 poste [G(1^{e}C)] soit transféré à la composante appui au programme. On procéderait comme suit :

i) Le poste de chef de section (P-5) serait transféré à la Section de la gestion des documents (sous-programme 2), en raison de l'absorption de la Section de la terminologie et des références par le nouveau Groupe des références, indépendant, et du rattachement des fonctions afférentes à la terminologie aux six sections de traduction;

ii) Le poste de réviseur hors classe (P-5) a été prêté à la Section de la gestion des réunions (sous-programme 2). Il est proposé de régulariser cette situation pour l'exercice biennal 2016-2017, de sorte que le poste en question soit transféré du Service français de traduction (sous-programme 3) de manière définitive;

iii) Un poste d'éditeur (P-4) a été prêté par la Section de l'édition pour être transformé en poste de chef du Groupe de la traduction contractuelle (sous-programme 2). Il est proposé de donner à ce prêt un caractère définitif pour l'exercice biennal 2016-2017;

iv) Un poste de traducteur (P-3) a été prêté par les Services de traduction à la Section du suivi, de l'évaluation, de la gestion des risques et des contrôles statistiques (sous-programme 2). Il est proposé de donner à ce prêt un caractère définitif pour l'exercice biennal 2016-2017;

v) Compte tenu de la mise en service du logiciel de référencement automatisé eRef, quatre postes d'assistant (références) [agent des services généraux (1^{e}C)] ont été prêtés par le Groupe des références, dont trois [agent des services généraux (1^{e}C)] au bénéfice du sous-programme 2 et un [agent des services généraux (1^{e}C)] au bénéfice de la

composante appui au programme. Il est proposé donner à ces prêts un caractère définitif pour l'exercice biennal 2016-2017;

vi) Compte tenu de la diminution des besoins en matière de transcription de dictées et de l'incidence positive de l'utilisation de macros et de modèles de documents sur la charge de travail afférente au traitement de texte, cinq postes d'assistant (traitement de texte) [agent des services généraux (AC)] ont été prêtés par la Section de traitement de texte au Groupe des travaux contractuels (sous-programme 2). Il est proposé de donner à ces prêts un caractère définitif pour l'exercice biennal 2016-2017;

e) Afin de mettre le tableau d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles, il est proposé qu'un poste [agent des services généraux (AC)] de la Section de la conception et de la production (sous-programme 4) soit transféré au Bureau du Chef du Service linguistique, où il serait transformé en poste d'assistant administratif dont le titulaire serait chargé d'apporter un appui complémentaire au titre du développement du recrutement de personnel engagé pour une période de courte durée (traduction, édition et traitement de texte).

2.90 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 712 000 dollars compléteront le budget ordinaire et serviront à financer les services de personnel temporaire à qui il pourra être fait appel pour traiter la documentation destinée à des entités qui ne relèvent pas du budget ordinaire.

Sous-programme 4
Services d'appui aux réunions et de publication

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 66 168 000 dollars

2.91 Le Service de l'interprétation et le Service de la production et de l'appui sont responsables de l'exécution du sous-programme et de la réalisation des objectifs qui y sont associés. Celui-ci sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 4 de la section B du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.27 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant des services de conférence efficients et efficaces

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Prestation de services de première qualité, dans toutes les langues officielles, dans les domaines suivants : interprétation, préparation de copie, publication assistée par ordinateur, impression, distribution et appui aux réunions	Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients quant à la qualité des services d'interprétation, de publication et d'appui aux réunions [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			0

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
b) Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de préparation de copie, de publication assistée par ordinateur, d'impression, de distribution et d'appui aux réunions, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale	i) Respect systématique des normes de production fixées pour les services d'interprétation, de préparation de copie et de publication assistée par ordinateur [pourcentage]				
	Interprétation	Objectif	100	100	100
		Estimation			82
		Résultats effectifs			82
	Préparation de copie	Objectif	100	100	100
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	Publication assistée par ordinateur	Objectif	100	100	100
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	Traitement de texte	Objectif			100
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	Impression	Objectif			100
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	ii) Augmentation de la proportion des travaux d'impression numérique [pourcentage]	Objectif	50	50	100
		Estimation		50	50
		Résultats effectifs			36.6
	iii) Disponibilité de tous les documents sous forme électronique, simultanément dans les six langues officielles [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		65	100
		Résultats effectifs			65
	iv) Utilisation de la totalité des capacités des services d'interprétation [pourcentage]	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	82
		Résultats effectifs			82

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	v) Augmentation du nombre d'utilisateurs du système d'abonnement en ligne	Objectif	–	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
c) Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier d'interprètes indépendants agréés	i) Augmentation d'au moins 15 % du nombre des personnes figurant sur les listes d'interprètes indépendants agréés, dans toutes les langues et dans toutes les disciplines [pourcentage]	Objectif	15	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Réduction des déséquilibres entre combinaisons linguistiques [pourcentage]	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

2.92 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les changements imprévus ou de dernière minute apportés au programme des réunions ne sont qu'occasionnels;

b) Les parties concernées respectent les engagements et obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents et de réunions.

Produits

2.93 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

a) Interprétation : prestation de services d'interprétation pour les réunions tenues à l'Office des Nations Unies à Genève et ailleurs;

b) Préparation de copie : mise en page des documents officiels et d'autres documents au moyen de logiciels de publication assistée par ordinateur;

c) Publication : impression, reliure et distribution de divers documents; archivage et gestion des documents dans le système de diffusion électronique des documents de l'ONU (SÉDOC), y compris les documents numérisés et archivés sous forme d'image.

2.94 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 (Genève) est indiquée dans le tableau 2.28.

Tableau 2.28 **Ressources nécessaires : sous-programme 4 (Genève)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (montant prévu)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	65 105,3	61 309,2	186	173
Autres objets de dépense	1 772,1	1 772,1	–	–
Total partiel	**66 877,4**	**63 081,3**	**186**	**173**
Ressources extrabudgétaires	1 702,0	1 702,0	–	–
Total	**68 579,4**	**64 783,3**	**186**	**173**

2.95 Le montant prévu (61 309 200 dollars) doit permettre de reconduire 173 postes [2 D-1, 27 P-5, 55 P-4, 23 P-3, 4 G(1re C) et 62 G(AC)] et de financer les autres objets de dépense qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme défini dans le tableau 2.27, compte tenu des estimations relatives aux services à fournir à Genève durant l'exercice biennal 2016-2017, dans le cadre des conférences et réunions qui sont envisagées.

2.96 La diminution nette des ressources demandées au titre des postes (3 796 100 dollars) résulte de la combinaison des facteurs suivants :

a) La création proposée d'un poste de spécialiste de la publication numérique (P-3), afin qu'un nouveau Groupe de la conception de contenus dispose des moyens voulus pour produire des contenus sous forme électronique qui puissent être consultés sur des appareils portables, en réponse à la demande croissante de publications numériques;

b) Le reclassement proposé du poste de chef de la Section de la distribution (P-4) en poste de chef de la Section de la conception et de la production (P-5), afin de répondre à la demande croissante de publications électroniques en combinant les fonctions afférentes à la conception graphique, à la mise en page, à l'impression et à la distribution sous l'égide d'une nouvelle Section de la conception et de la production, qui disposerait des moyens voulus pour produire des contenus électroniques consultables sur des appareils portables, ainsi que pour l'impression et la distribution traditionnelles;

c) La suppression proposée de cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes), à savoir :

i) Trois postes d'assistant (impression) [agent des services généraux (Autres classes)], en raison de la diminution du volume de la documentation et des publications sur papier;

ii) Un poste d'assistant (distribution) [agent des services généraux (Autres classes)], en raison de la diminution du volume de la documentation et des publications sur papier;

iii) Un poste d'assistant (documentation) [agent des services généraux (Autres classes)], en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale;

d) Afin de mettre le tableau d'effectifs en conformité avec les modalités de fonctionnement actuelles, il est proposé de transférer huit postes [2 P-4, 2 P-3, 1 poste des d'agent des services généraux (1re classe) et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] au sous-programme 2 et un poste [agent des services généraux (Autres classes)] au sous-programme 3, à savoir :

i) Quatre postes d'interprètes (2 P-4 et 2 P-3) en conséquence de la réduction du nombre des langues de travail pour les réunions des organes conventionnels des droits de l'homme;

ii) Un poste d'assistant de distribution [agent des services généraux (Autres classes)], en conséquence de la diminution du volume de la documentation et des publications sur papier;

iii) Quatre postes d'assistant (impression) [agent des services généraux (Autres classes)] en conséquence de la diminution de la demande de documentation et de publications sur papier.

2.97 Le montant correspondant aux objets de dépense autres que les postes (1 772 100 dollars) doit permettre de financer des services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, ainsi que les dépenses afférentes aux fournitures et accessoires nécessaires pour l'impression et la distribution de la documentation officielle.

2.98 Pendant l'exercice 2016-2017, le remboursement de services de conférence fournis à des clients pour des activités qui ne relèvent pas du calendrier des conférences approuvé devrait permettre de disposer de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 702 000 dollars. Le montant des crédits demandés tient compte de la suppression de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

3. Gestion des conférences (Vienne)

2.99 L'Assemblée générale, dans sa résolution 49/237, a prié le Secrétaire général de procéder à la mise en place, au Centre international de Vienne, de services de conférence unifiés qui seraient administrés par l'Organisation des Nations Unies. Le Service de gestion des conférences à Vienne est par conséquent au service non seulement de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), mais aussi de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Aux termes du mémorandum d'accord signé entre les organisations ayant leurs bureaux au Centre international de Vienne, l'AIEA leur fournit à toutes des services communs d'imprimerie.

2.100 Il est prévu que, pour l'exercice biennal 2016-2017, les services à fournir à celles des organisations clientes ci-dessus qui ne relèvent pas du Secrétariat de l'ONU représenteront, dans le volume de travail du Service, environ 38 % des services d'interprétation, 23 % du service des réunions, 17 % des services de reproduction, 20 % des services de distribution, 14 % des services de publication assistée par ordinateur et de préparation de copie et 14 % des services de traduction.

2.101 Le Service de gestion des conférences est régi par les circulaires ST/SGB/2004/5 et ST/SGB/2005/9. Sous l'autorité du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui définit les grandes orientations, son chef en assure la direction générale et la gestion et supervise la Section de la planification, de la coordination et des séances, la Section de l'interprétation, les sections de traduction et de traitement de texte ainsi que la Section de l'édition, des publications et de la traduction et du traitement de texte en anglais.

Part de l'Organisation des Nations Unies (montant net)

2.102 Les dépenses au titre des services de conférence à Vienne sont inscrites au budget en chiffres nets, mais les crédits ouverts à ce titre au budget-programme de l'ONU correspondent uniquement à la part qui revient à l'Organisation dans ces activités. Toutefois, le budget global, dont la responsabilité incombe à l'ONU en vertu des accords concernant les services de conférence unifiés et qui sert de base au calcul des montants nets, est également présenté à l'Assemblée générale pour examen et approbation. Les prévisions qui suivent sont donc exprimées à la fois en montants globaux et en montants nets, comme indiqué dans le tableau 2.29.

Tableau 2.29 **Récapitulatif des ressources nécessaires par composante**
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*2012-2013 (dépenses effectives)*	*2014-2015*	*2016-2017 (montant prévu aux taux courants)*
Services de conférence, Vienne (montant global)	59 999.6	63 212.9	58 401.4
Remboursements de l'AIEA, de l'ONUDI et de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	11 442.8	12 739.0	12 322.7
Part de l'Organisation des Nations Unies (montant net)	**48 556.8**	**50 473.9**	**46 078.7**

2.103 Comme indiqué dans le tableau 2.29, le montant à inscrire au budget ordinaire pour l'exercice 2016-2017 est estimé à 46 078 700 dollars. Pour l'exercice biennal 2016 -2017, les montants demandés au titre des technologies de l'information sont transférés à la composante appui au programme.

Services de conférence, Vienne (montant global)[3]

2.104 La répartition des ressources par sous-programme est indiquée dans le tableau 2.30.

Tableau 2.30 **Récapitulatif des ressources nécessaires, par sous-programme**[a]

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
2. Planification et coordination des services de conférence	16 101.4	12 408.0	32	27
3. Services de documentation	27 556.6	27 610.3	93	92
4. Services d'appui aux réunions et de publication	19 554.9	18 383.1	50	51
Total	**63 212.9**	**58 401.4**	**175**	**170**

[a] Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 55 de sa résolution 69/250, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 12 408 000 dollars (montant global)

2.105 Le sous-programme relève du Bureau du Chef de la Section de la planification, de la coordination et des séances, laquelle comprend le Groupe de la gestion des documents, le Groupe de la reproduction et de la distribution et le Groupe de la gestion des séances. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 2 de la section C du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.31 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés ainsi que lors des conférences des Nations Unies en assurant, tout en les coordonnant à l'échelle mondiale, des services de conférence efficients et efficaces, notamment en utilisant au mieux les capacités des services d'appui aux réunions et de documentation

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Amélioration de la qualité des conférences	i) Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux et de membres des organes d'experts quant à la qualité des services de conférences [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			0
	ii) Application systématique de la règle de proximité, chaque fois que possible, pour les conférences et réunions qui ne se tiennent pas au siège de l'organe concerné [pourcentage]	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	iii) Réduction de l'écart entre le nombre effectif et le nombre prévu de réunions [pourcentage]				
	Sans interprétation :	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Avec interprétation :	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	iv) Augmentation du pourcentage de documents qui sont présentés à temps, dont la longueur ne dépasse pas la limite autorisée et qui sont publiés conformément à la règle des six semaines, sauf décision contraire des organes de décision concernés, toutes les langues officielles étant traitées sur un pied d'égalité [pourcentage]	Objectif	75	75	100
		Estimation		75	55
		Résultats effectifs			77
b) Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la prestation des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres	i) Adéquation des installations et services de conférence fournis à toutes les réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	ii) Augmentation du pourcentage de réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres pour lesquelles des services d'interprétation sont assurés [pourcentage]	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

2.106 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les changements imprévus ou de dernière minute apportés au programme des réunions ne sont qu'occasionnels et sont dûment approuvés par l'organe intergouvernemental compétent;

b) La soumission de documents imprévus revêtant un rang de priorité élevé, qui perturbe le traitement de la documentation tel qu'il a été planifié, est réduite au minimum;

c) La politique en vigueur concernant la prestation de services aux groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres demeure inchangée;

d) Les départements organiques de l'ONUV, de l'ONUDC, de l'ONUDI, de l'AIEA et de la Commission préparatoire s'acquittent de leurs responsabilités et obligations conformément aux règles établies pour la présentation de la documentation et les réunions.

Produits

2.107 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (montant global, financement commun) :

a) Planification et coordination : coordination générale des activités des services de conférence et consultations avec le Siège, l'ONUDI, l'AIEA, la Commission préparatoire, le pays hôte et les gouvernements des pays accueillant les conférences tenues ailleurs qu'à Vienne;

b) Suivi, évaluation, gestion des risques et contrôles statistiques, fourniture, après validation, de données qui seront regroupées dans la base de données commune aux différents centres de conférence afin de faciliter l'exploitation rationnelle des moyens de conférence;

c) Gestion des réunions : planification et service fonctionnel des réunions que les organisations ayant leur siège à Vienne tiennent dans cette ville et ailleurs, ainsi que des réunions d'autres organismes se réunissant à Vienne; coordination du programme quotidien des réunions et service de ces réunions en salle de conférence; coordination du service des réunions tenues ailleurs qu'à Vienne par les organes ayant leur siège dans cette ville; consultations permanentes avec les secrétariats concernant l'attribution des services; planification de l'affectation du personnel temporaire, du matériel et des autres services nécessaires à la tenue des réunions; observation de l'exploitation des moyens de conférence et communication de l'information y relative; mise à jour et analyse de données statistiques et autres; tenue de réunions d'information avec les missions permanentes, les clients et d'autres parties prenantes;

d) Gestion de la documentation : analyse des mandats arrêtés par les organes délibérants ayant leur siège à Vienne en vue d'évaluer les besoins relatifs à la documentation; établissement de la liste des départements auteurs en vue de la préparation des manuscrits; échanges avec les départements auteurs concernant les règles et directives se rapportant à la documentation; application des directives relatives au contrôle et à la limitation de la documentation; prestation de conseils aux services auteurs quant à la meilleure façon de planifier la documentation; prévision du volume de travail de toutes les unités administratives du Service; programmation et suivi de la production de la documentation eu égard au calendrier des réunions, et présentation de rapports sur la parution des documents; coordination de la soumission et du télétraitement des documents destinés à des réunions et à des conférences se tenant ailleurs qu'à Vienne; externalisation de travaux de traduction et autres; prestation d'une assistance et d'avis concernant les travaux externalisés.

2.108 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 (Vienne) est indiquée dans le tableau 2.32.

Tableau 2.32 **Ressources nécessaires (montant global) : sous-programme 2 (Vienne)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Postes	7 348.0	6 356.4	32	27
Autres objets de dépense	8 753.4	6 051.6	–	–
Total	**16 101.4**	**12 408.0**	**32**	**27**

[a] Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 55 de sa résolution 69/250, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

2.109 Le montant prévu (12 408 000 dollars) financera 27 postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 3 G(1e C) et 17 G(AC)] ainsi que les objets de dépense autres que les postes (autres dépenses de personnel, voyages et services contractuels) requis pour atteindre l'objectif du sous-programme énoncé dans le tableau 2.31, compte tenu des estimations relatives aux services à fournir à Vienne pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des conférences et réunions programmées.

2.110 La diminution des ressources au titre des postes par rapport à l'exercice précédent (991 600 dollars) est le résultat net des facteurs suivants :

a) Transfert d'un poste de fonctionnaire des conférences (P-3) du Groupe du contrôle de la rédaction (sous-programme 3) au Groupe de la gestion des séances (sous-programme 2);

b) Transfert de deux postes d'assistant à la gestion des documents [G (AC)] du Groupe de la gestion des documents (sous-programme 2) au Groupe de la reproduction et de la distribution (sous-programme 4);

c) Reclassement de la classe P-2 à la classe P -3 d'un poste d'administrateur de programmes adjoint. À l'issue de l'examen du classement des emplois, en effet, il a été décidé que le classement d'un poste à la classe P -3 serait fonction des attributions s'attachant audit poste. L'administrateur de programme sera chargé d'assurer le suivi, l'évaluation, la gestion des risques ainsi que le contrôle des statistiques, et de communiquer au Département des chiffres aux fins de l'ordonnancement des tâches en rapport avec la gestion de la documentation et des réunions; d) transfert à la composante appui au programme de quatre postes correspondants [1 P -4 et 3 G (AC)].

2.111 Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes (6 051 600 dollars) financera le recrutement de personnel temporaire pour les réunions, les voyages et les services contractuels. La diminution des ressources par rapport à l'exercice précédent (2 701 800 dollars) s'explique : a) par la non-reconduction d'une provision au titre du personnel temporaire pour les réunions ainsi que des services contractuels approuvée pour l'exercice biennal 2014 -2015 aux fins de la tenue du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (358 100 dollars); b) par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel temporaire pour les réunions, compte tenu de la structure des dépenses et de la réduction du volume du travail de correction d'épreuves, de mise en page et de composition assuré par des services contractuels (450 400 dollars); c) par le transfert à la composante appui au programme de montants demandés au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), des frais généraux de fonctionnement, ainsi que des fournitures et du matériel informatique (1 893 300 dollars).

Sous-programme 3
Services de documentation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 27 610 300 (montant global)

2.112 L'exécution du sous-programme incombe aux sections de traduction et de traitement de texte, au Groupe du contrôle de la rédaction et à l'équipe de l'appui linguistique du Groupe de la gestion des documents. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, on s'attachera en particulier à maintenir la qualité et le rapport coût-efficacité en continuant d'intégrer les outils informatiques propres à rationaliser les travaux des services de conférence (édition, référencement, appui terminologique, traduction, y compris la traduction contractuelle, et traitement de texte). Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 3 de la section C du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.33 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant des services de conférence efficients et efficaces, tout en garantissant une bonne communication multilingue et l'égalité de traitement de toutes les langues officielles

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Fourniture de services de référencement, d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte de première qualité pour les documents destinés aux organes délibérants et autres documents dans toutes les langues officielles, dans le respect des particularités de chaque langue	Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients quant à la qualité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	0
		Résultats effectifs			0
b) Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale	i) Recours à la sous-traitance des travaux de traduction, la qualité du produit fini devant être comparable à celle des traductions faites par les services internes [pourcentage]	Objectif	45	45	32.5
		Estimation		45	38
		Résultats effectifs			41.5
	ii) Utilisation de la totalité des capacités des services d'édition, de traduction et de traitement de texte [pourcentage]				
	Edition	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Traduction	Objectif	100	100	
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Traitement de texte	Objectif	100	100	
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	iii) Respect systématique des normes de production par les services d'édition, de traduction et de traitement de texte [pourcentage]				
	Édition	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	Traduction	Objectif	100	100	
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Traitement de texte	Objectif	100	100	
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
c) Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier de traducteurs et d'éditeurs indépendants agréés	i) Augmentation d'au moins 15 % du nombre de personnes figurant sur les listes de sous-traitants agréés, pour toutes les langues et toutes les disciplines [pourcentage]				
	Traducteurs	Objectif	15	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	Éditeurs	Objectif	15		
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	ii) Réduction des déséquilibres entre combinaisons linguistiques [pourcentage]				
	Traducteurs	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			
	Éditeurs	Objectif	–		
		Estimation			
		Résultats effectifs			

Facteurs externes

2.113 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les départements organiques de l'ONUV, de l'ONUDC, de l'ONUDI, de l'AIEA et de la Commission préparatoire s'acquittent de leurs responsabilités et obligations conformément aux règles établies pour la présentation de la documentation et les réunions;

b) Les changements imprévus ou de dernière minute apportés au programme des réunions ne sont qu'occasionnels et sont dûment approuvés par l'organe intergouvernemental compétent.

Produits

2.114 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (montant global, financement commun) :

a) Traduction en interne (environ 45 % de l'ensemble des capacités) et contrôle de la qualité : traduction et révision de documents, de publications et de la correspondance officielle; contrôle de la qualité des travaux de traduction internes, délocalisés et contractuels; prestation de services de référencement et de terminologie aux traducteurs, aux interprètes et aux éditeurs ainsi qu'aux personnes effectuant des travaux contractuels;

b) Traduction contractuelle et travaux de traduction confiés à du personnel temporaire (environ 45 % et 10 %, respectivement, de la capacité totale) : contrôle de la qualité des travaux de traduction effectués à l'extérieur, évaluation de personnes qui pourraient être engagées pour fournir des services de traduction et recommandations concernant leur inscription sur la liste des traducteurs agréés; évaluation des échantillons de traduction présentés par des bureaux de traduction sous-traitants dans le cadre du lancement d'appels d'offres en vue de l'adjudication de contrats de traduction;

c) Services d'édition : prestation de services d'édition de la documentation destinée aux organes délibérants et d'autres documents, ainsi que des publications inscrites aux programmes de l'ONUV, de l'ONUDI et, à sa demande, de la Commission préparatoire; contrôle de la qualité des travaux contractuels d'édition; poursuite de l'exécution du projet de sensibilisation aux impératifs rédactionnels, y compris au moyen de stages animés par des formateurs, de cours proposés en ligne et du modèle électronique à l'intention des rédacteurs de rapports; enrichissement des volets terminologie et documentation de la plateforme gText par des éléments propres à l'ONUV, afin de les mettre à la disposition de l'ensemble des services de conférence du Secrétariat dans le monde;

d) Enregistrement numérique et établissement de comptes rendus des réunions des organes et organismes des Nations Unies ayant leur siège à Vienne, y compris des comptes rendus analytiques de réunions de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et de l'ONUDI;

e) Traitement de texte : préparation de documents dans les six langues officielles aux fins de la reproduction, et archivage électronique de ces documents.

2.115 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 (Vienne) est indiquée dans le tableau 2.34.

Tableau 2.34 **Ressources nécessaires (montant global) : sous-programme 3 (Vienne)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Postes	24 685.3	24 414.0	93	92
Autres objets de dépense	2 871.3	3 196.3	–	–
Total	**27 556.6**	**27 610.3**	**93**	**92**

2.116 Le montant prévu (27 610 300 dollars) financera 92 postes [11 P-5, 22 P-4, 16 P-3, 1 G (1e C) et 42 G (AC)] ainsi que les autres dépenses de personnel nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme énoncé dans le tableau 2.33, compte tenu des estimations relatives aux services à fournir à Vienne pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des conférences et réunions programmées.

2.117 La diminution des ressources au titre des postes par rapport à l'exercice précédent s'explique par le transfert d'un poste de fonctionnaire des conférences (P-3) du Groupe du contrôle de la rédaction (sous-programme 3) au Groupe de la gestion des séances (sous-programme 2).

2.118 Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (3 196 300 dollars) financera le recrutement de personnel temporaire pour les réunions. Il fait apparaître une augmentation de 325 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, qui est le résultat net : a) de l'augmentation de la provision destinée à financer le volume de travail effectué en interne, la productivité étant calculé au taux standard, et à assurer le contrôle de la qualité des travaux contractuels de traduction (605 500 dollars) ; b) de la non-reconduction d'une provision approuvée pour l'exercice biennal 2014 -2015 aux fins de la tenue du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (280 500 dollars).

Sous-programme 4
Services d'appui aux réunions et de publication

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 18 383 100 (montant global)

2.119 Le sous-programme relève de la Section de l'interprétation, du Groupe de l'édition électronique et du Groupe de la reproduction et de la distribution. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite dans le sous-programme 4 de la section C du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.35 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant des services de conférence efficients et efficaces

		Mesure des résultats			
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Fourniture de services de qualité dans toutes les langues officielles, dans les domaines suivants : interprétation, publication assistée par ordinateur, publication et appui aux réunions	Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients quant à la qualité des services d'interprétation, de publication et d'appui aux réunions [nombre de plaintes]	Objectif	Aucune	Aucune	Aucune
		Estimation		Aucune	Aucune
		Résultats effectifs			Aucune

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
b) Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de publication assistée par ordinateur, de publication et d'appui aux réunions, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale	i) Respect systématique des normes de production fixées pour les services d'interprétation, de préparation de copie et de publication assistée par ordinateur [pourcentage]				
	Interprétation :	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			88
	Préparation de copie :	Objectif	–	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	Publication assistée par ordinateur :	Objectif	–	–	
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	Traitement de texte :	Objectif			
		Estimation			100
		Résultats effectifs			
	Impression :	Objectif			100
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	ii) Augmentation de la proportion d'impressions numériques [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	iii) Disponibilité de tous les documents sous forme électronique, simultanément dans les six langues officielles [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		77	100
		Résultats effectifs			76
	iv) Utilisation de la totalité des capacités des services d'interprétation [pourcentage]	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			88

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
	v) Augmentation du nombre d'utilisateurs du système d'abonnement en ligne	Objectif	–	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
c) Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier d'interprètes indépendants agréés	i) Augmentation d'au moins 15 % du nombre de personnes figurant sur les listes de sous-traitants agréés, pour toutes les langues et toutes les disciplines [pourcentage]	Objectif	15	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Réduction des déséquilibres entre combinaisons linguistiques [pourcentage]	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

2.120 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les changements imprévus ou de dernière minute apportés au programme des réunions ne sont qu'occasionnels et sont dûment approuvés par l'organe intergouvernemental compétent;

b) Dans toute la mesure possible, les programmes des réunions prévues et non prévues au calendrier de toutes les organisations ayant leur siège au Centre international de Vienne sont établis de manière coordonnée, de façon à limiter les périodes durant lesquelles les services d'interprétation sont inutilisés;

c) Les départements organiques de l'ONUV, de l'ONUDC, de l'ONUDI, de l'AIEA et de la Commission préparatoire respectent les engagements et obligations découlant des règles établies en matière de présentation de la documentation et de réunions.

Produits

2.121 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (montant global, financement commun) :

a) Services d'interprétation : prestation de services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles pour les réunions de l'ONUV, de l'ONUDC, de l'ONUDI, de l'AIEA et de la Commission préparatoire, ainsi que pour les réunions organisées à Vienne par d'autres départements et bureaux du Secrétariat et les réunions tenues hors Siège par les organisations sises à Vienne;

b) Services de publication : préparation de copie et correction d'épreuves de documents et de publications en anglais, en espagnol et en français, mise en page et présentation graphique;

c) Reproduction : reproduction de documents sur support papier à l'aide de photocopieuses ultrarapides ou par les services communs d'imprimerie de l'AIEA;

d) Distribution : distribution de documents et de publications par voie électronique et, à la demande, sur support papier aux délégations et aux secrétariats de l'ONUV, de l'ONUDI et de la Commission préparatoire, ainsi qu'à des organisations et organismes ailleurs dans le monde.

2.122 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 (Vienne) est indiquée dans le tableau 2.36.

Tableau 2.36 **Ressources nécessaires (montant global) : sous-programme 4 (Vienne)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2014-2015*	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Postes	14 378.4	14 573.1	50	51
Autres objets de dépense	5 176.5	3 810.0	–	–
Total	**19 554.9**	**18 383.1**	**50**	**51**

2.123 Le montant prévu (18 383 100 dollars) financera 51 postes [8 P-5, 18 P-4, 6 P-3, 2 G (1eC) et 17 G (AC)] ainsi que les objets de dépense autres que les postes (autres dépenses de personnel et frais généraux de fonctionnement) requis pour atteindre l'objectif du sous-programme énoncé dans le tableau 2.35, compte tenu des estimations relatives aux services à fournir à Vienne pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des conférences et réunions programmées.

2.124. L'augmentation des ressources au titre des postes par rapport à l'exercice précédent (194 700 dollars) au titre des dépenses autres que les postes est le résultat net des facteurs suivants : a) transfert de deux postes d'assistant chargé de la gestion des documents [G (AC)] du Groupe de la gestion des documents (sous-programme 2) au Groupe de la reproduction et de la distribution (sous-programme 4) à l'appui de la restructuration de celui-ci ; en effet, la diffusion sur support papier des documents et de la correspondance faisant place à leur diffusion électronique, tous les moyens électroniques y relatifs sont concentrés au sein du Groupe de la reproduction et de la distribution, y compris l'affichage des documents sur le système de diffusion électronique des documents et sur les sites Web du Secrétariat, ainsi que les solutions e-correspondance, e-abonnement et PaperSmart ; b) la suppression d'un poste d'assistant à la documentation [G (AC)] conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

2.125 Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes (3 810 000 dollars) financera le recrutement de personnel temporaire pour les réunions aux fins de la prestation de services d'interprétation, de reproduction et de distribution, ainsi que l'achat de fournitures et d'accessoires et la part à verser au titre des services communs d'imprimerie. La diminution des ressources par rapport à l'exercice précédent (1 366 500 dollars) s'explique par : a) la non-reconduction d'une provision approuvée pour l'exercice biennal 2014 -2015 aux fins de la tenue du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (815 500 dollars) ; b) la baisse des dépenses prévues au titre des services d'interprétation (481 800 dollars) ; c) la baisse des dépenses conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale (69 200 dollars).

4. Gestion des conférences (Nairobi)[3]

2.126 La répartition des ressources prévues par sous-programme est indiquée dans le tableau 2.37.

Tableau 2.37 **Ressources nécessaires, par sous-programme**[a]

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
2. Planification et coordination des services de conférence	6 561,7	4 775,6	10	9
3. Services de documentation	8 148,5	8 328,5	31	31
4. Services d'appui aux réunions et de publication	7 152,5	7 152,5	26	26
Total partiel	**21 862,7**	**20 256,6**	**67**	**66**
Ressources extrabudgétaires	16 105,3	16 382,7	78	73
Total	**37 968,0**	**36 639,3**	**145**	**139**

[a] En application du paragraphe 55 de la section III de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

2.127 La Division des services de conférence est devenue une unité administrative de l'Office des Nations Unies à Nairobi en 1996 par suite du regroupement, au sein de l'Office, des services de conférence et des ressources auparavant réparties entre les chapitres du budget relatifs au PNUE, à ONU-Habitat et à l'Office. La Division, qui était alors un service, a été incorporée au chapitre 2 du budget-programme le 1er septembre 2000 en application des résolutions 54/248 et 54/249 de l'Assemblée générale; elle relève du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Elle se compose du Bureau du Chef, de la Section de la planification et de la coordination, de la Section de traduction et d'édition et de la Section de l'interprétation et des publications.

2.128 La Division fournit toute la gamme des services de conférence requis par les programmes des Nations Unies établis à Nairobi, notamment le PNUE et ONU-Habitat et leurs organes subsidiaires, ainsi que pour les réunions et conférences d'autres organisations intergouvernementales qui se tiennent à Nairobi et ailleurs.

2.129 Les programmes de la Division sont financés en grande partie dans le cadre d'accords de remboursement. Les ressources extrabudgétaires doivent permettre de financer 4 postes d'administrateur et 69 postes d'agent local qui sont pris en charge dans le cadre des accords de remboursement par le PNUE, ONU-Habitat et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les postes d'administrateur financés au moyen de ressources extrabudgétaires comprennent le poste du chef adjoint de la Section de la planification et de la coordination (P-5), les postes du chef du Groupe de la coordination des séances (P-4) et du chef du Groupe des services contractuels (P-4), ainsi qu'un poste de responsable des services contractuels (P-3) au titre du sous-programme 2. Il s'agit de postes essentiels à la gestion des conférences qui visent à

renforcer l'efficacité dans le cadre d'une amélioration des temps de réponse et de l'appui aux clients et aux États Membres. Ils permettront aussi à l'Office de répondre aux besoins en matière de service de séances, de communication de l'information concernant les résultats, de gestion des documents et d'externalisation des travaux de traduction, sachant que les travaux sous-traités représentent actuellement 45 % des documents à traduire et que cette proportion devrait rester inchangée pendant l'exercice 2016-2017.

Sous-programme 2
Planification et coordination des services de conférence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 775 600 dollars

2.130 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Section de la planification et de la coordination de la Division des services de conférence. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 de la section D du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.38 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant, tout en les coordonnant à l'échelle mondiale, des services de conférence efficients et efficaces, notamment en utilisant au mieux les capacités des services d'appui aux réunions et de documentation

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*	*Mesure des résultats*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Amélioration de la qualité des conférences	i) Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux et de membres des organes d'experts quant à la qualité des services de conférence [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	2
		Résultats effectifs			5
	ii) Application systématique de la règle de proximité, chaque fois que possible, pour les conférences et réunions qui ne se tiennent pas au siège de l'organe concerné [pourcentage]	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	iii) Réduction de l'écart entre le nombre effectif et le nombre prévu de réunions) [pourcentage]	Objectif			
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	Avec interprétation	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			37

	Sans interprétation	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	iv) Augmentation du pourcentage de documents qui sont présentés à temps, dont la longueur ne dépasse pas la limite autorisée et qui sont publiés conformément à la règle des six semaines, sauf décision contraire des organes de décision concernés, toutes les langues officielles étant traitées sur un pied d'égalité [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			17
b) Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la prestation des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres	i) Adéquation des installations et services de conférence fournis à toutes les réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	ii) Augmentation du pourcentage de réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres pour lesquelles des services d'interprétation sont assurés [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100

Facteurs externes

2.131 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les changements imprévus ou de dernière minute apportés au programme des réunions ne sont qu'occasionnels et sont dûment approuvés par le Comité des conférences;

b) La soumission de documents imprévus revêtant un rang de priorité élevé, qui perturbe le traitement de la documentation tel qu'il a été planifié, est réduite au minimum;

c) Il est possible d'intensifier l'utilisation des services de réunion sans que les services proposés aux groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres en souffrent, conformément à la politique régissant la fourniture de services à ces groupes;

d) Les parties intéressées respectent les engagements et obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents et de réunions.

Produits

2.132 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

a) Planification centrale et coordination : coordination d'ensemble des services de conférence, en consultation avec le Siège, le PNUE, ONU-Habitat et d'autres organismes, fonds et

programmes des Nations Unies établis à Nairobi ou opérant depuis Nairobi et avec les gouvernements hôtes pour les conférences organisées en dehors de Nairobi;

b) Gestion des réunions : planification et coordination du calendrier des conférences et des réunions de l'Office des Nations Unies à Nairobi compte tenu des statistiques relatives à la charge de travail, des indicateurs de résultats et du taux d'utilisation des ressources, collecte et analyse de données statistiques et autres, et communication de rapports sur les résultats aux services compétents;

c) Gestion des documents :

i) Application stricte de créneaux réalistes grâce à la multiplication des contacts avec les clients en vue de les aider à cerner leurs besoins de documents et de services de conférence et d'optimiser la soumission de l'ensemble des documents d'avant session grâce à la tenue de consultations périodiques et à une concertation active avec les entités auteurs et les secrétariats des comités;

ii) Mesures visant à assurer le respect des règles régissant le contrôle et la limitation de la documentation et établissement d'objectifs chiffrés pour la planification des capacités de tous les services qui concourent au traitement de la documentation, le but étant d'améliorer la tenue des délais de publication;

iii) Utilisation de la combinaison de personnel permanent, personnel temporaire et services contractuels présentant le meilleur rapport coût-efficacité;

iv) Coordination de la télétraduction pour les réunions tenues ailleurs qu'à Nairobi, ainsi que de la transmission électronique de la documentation; établissement de statistiques relatives à la charge de travail; archivage des documents de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le Système de diffusion électronique des documents.

2.133 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 (Nairobi) est indiquée dans le tableau 2.39.

Tableau 2.39 **Ressources nécessaires : sous-programme 2 (Nairobi)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	2 397,3	2 122,7	10	9
Autres objets de dépense	4 164,4	2 652,9	–	–
Total partiel	**6 561,7**	**4 775,6**	**10**	**9**
Ressources extrabudgétaires	7 547,7	7 592,9	31	29
Total	**14 109,4**	**12 368,5**	**41**	**38**

[a] En application du paragraphe 55 de la section III de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

2.134 Le montant prévu (2 122 700 dollars) permettrait de financer neuf postes (1 D-1, 1 P-5, 3 P-3, 1 P-2 et 3 AL), lesquels sont nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme défini dans le tableau 2.38, compte tenu des services de conférence à fournir à Nairobi dans le cadre des réunions envisagées durant l'exercice 2016-2017. La réduction, d'un montant de 274 600 dollars, s'explique par la perte d'un poste P-3 par transfert à la composante appui au programme dans le domaine de l'informatique.

2.135 Le montant de 2 652 900 dollars demandé au titre des autres objets de dépense permettrait de financer les autres dépenses de personnel, les frais de voyage du personnel, les services contractuels et autres frais de fonctionnement. La diminution du montant prévu au titre des autres objets de dépense (1 511 500 dollars) correspond à : a) une dépense non renouvelable engagée pendant l'exercice biennal 2014-2015 pour assurer le service de la deuxième réunion du Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et à renforcer ONU-Habitat (résolution 67/216 de l'Assemblée générale) (535 700 dollars); b) une réduction d'un montant de 21 800 dollars découlant de la résolution 67/264 de l'Assemblée générale; c) le transfert des moyens informatiques à la composante appui au programme (954 000 dollars).

2.136 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 7 592 900 dollars compléteront le budget ordinaire et serviront à financer 29 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 25 AL) et les coûts connexes, y compris les autres dépenses de personnel, les dépenses de personnel temporaire pour les réunions gérées centralement, les frais de voyage et autres frais de fonctionnement liés aux services de coordination des réunions fournis à des clients qui ne relèvent pas du budget ordinaire.

Sous-programme 3
Services de documentation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 328 500 dollars

2.137 Le sous-programme relève de la Section de traduction et d'édition. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 de la section D du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.40 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant des services de conférence efficients et efficaces, tout en garantissant une bonne communication multilingue et l'égalité de traitement de toutes les langues officielles

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*	*Mesure des résultats*	*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Fourniture de services de référencement, d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte de première qualité pour les documents destinés aux organes délibérants et	Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres d'organes d'experts et de départements clients quant à la qualité des services	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	4
		Résultats effectifs			6

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
autres documents dans toutes les langues officielles, dans le respect des particularités de chaque langue	d'édition, de traduction et de traitement de texte [nombre de plaintes]				
b) Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale	i) Recours à la sous-traitance des travaux de traduction, la qualité du produit fini devant être comparable à celle des traductions faites par les services internes [pourcentage]	Objectif	45	45	43
		Estimation		45	45
		Résultats effectifs			56
	ii) Utilisation de la totalité des capacités des services d'édition, de traduction et de traitement de texte [pourcentage]				
	Édition :	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Traduction :	Objectif	100	100	
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Traitement de texte :	Objectif	100	100	
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	iii) Respect systématique des normes de production par les services d'édition, de traduction et de traitement de texte [pourcentage]				
	Édition :	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Traduction :	Objectif	100	100	100
		Estimation		91	100
		Résultats effectifs			100
	Traitement de texte :	Objectif	100	100	100
		Estimation		57	100
		Résultats effectifs			62

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
c) Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier de traducteurs et d'éditeurs indépendants agréés	i) Augmentation d'au moins 15 % du nombre de personnes figurant sur les listes de sous-traitants agréés, pour toutes les langues et toutes les disciplines [pourcentage]				
	Traducteurs :	Objectif	15	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	Éditeurs :	Objectif	–		
		Estimation			
		Résultats effectifs			
	ii) Réduction des déséquilibres entre combinaisons linguistiques [pourcentage]				
	Traducteurs :	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	Éditeurs :	Objectif	–		
		Estimation			
		Résultats effectifs			

Facteurs externes

2.138 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les parties intéressées respectent les engagements et obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents;

b) On dispose d'un nombre suffisant de linguistes qualifiés que l'on peut engager à titre temporaire pour travailler dans les locaux des centres de conférence ou ailleurs ou qui sont prêts à faire des travaux de sous-traitance;

c) Des améliorations sensibles sont apportées à certains logiciels commerciaux (logiciels de reconnaissance vocale, etc.) de sorte que l'ensemble des tâches puisse être informatisé, ou des logiciels sont mis au point pour les langues qui ne sont pas encore couvertes.

Produits

2.139 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

a) Traduction en interne : traduction et révision des documents, de la correspondance officielle et des publications du PNUE, d'ONU-Habitat, de l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'autres organisations clientes; contrôle de la qualité des travaux de traduction effectués en interne ou confiés à l'extérieur et des travaux d'édition externalisés et coordination du système de contrôle de la qualité des travaux externalisés; services de référence et de terminologie aux traducteurs, aux interprètes et aux éditeurs ainsi qu'aux sous-traitants; alimentation avec des données propres à l'Office des volets terminologie et documents de référence de la plateforme gText afin de les rendre largement disponibles;

b) Traduction contractuelle : externalisation de travaux de traduction, d'édition, de préparation de copie, de correction d'épreuves, de typographie, de dactylographie et autres; gestion, mise à jour et enrichissement du fichier de sociétés et de travailleurs indépendants; fourniture d'une assistance et de rapports d'évaluation aux sous-traitants;

c) Services d'édition : prestation de services d'édition au PNUE, à ONU-Habitat, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et à d'autres organisations clientes, à leur demande, pour la documentation destinée aux organes délibérants, d'autres documents officiels et les publications inscrites au programme de travail;

d) Traitement de texte : mise en page des publications et des documents du PNUE, d'ONU-Habitat, de l'Office des Nations Unies à Nairobi et des autres organisations clientes, et traitement et expédition de lettres et de notes verbales;

e) Formation interne et externe des fonctionnaires, et encadrement et supervision des stagiaires, vacataires et sous-traitants;

f) Poursuite des efforts visant à améliorer et à adapter l'infrastructure informatique et l'infrastructure de communications des services de conférence afin de mieux aider les membres du personnel permanent ou temporaire travaillant dans les locaux de l'Office ou ailleurs, ainsi que les sous-traitants, à exécuter les principaux produits prévus.

2.140 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 (Nairobi) est indiquée dans le tableau 2.41.

Tableau 2.41 **Ressources nécessaires : sous-programme 3 (Nairobi)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	8 148,5	8 328,5	31	31
Total partiel	**8 148,5**	**8 328,5**	**31**	**31**
Ressources extrabudgétaires	5 456,8	5 733,7	24	22
Total	**13 605,3**	**14 062,2**	**55**	**53**

2.141 Le montant prévu (8 328 500 dollars) permettrait de financer 31 postes (7 P-5, 8 P-4, 9 P-3 et 7 AL), lesquels sont nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme défini dans le tableau 2.40, compte tenu des services de conférence à fournir à Nairobi dans le cadre des réunions envisagées durant l'exercice 2016-2017. L'augmentation, d'un montant de 180 000 dollars, s'explique par le reclassement proposé après réexamen d'un poste d'agent local (terminologue) à

la classe P-3, pour mettre en correspondance la classe et les fonctions attachées au poste. Le reclassement de ce poste permettrait de garantir un salaire égal à travail égal.

2.142 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 5 733 700 dollars compléteront le budget ordinaire et serviront à financer 22 postes d'agent local et les coûts connexes, y compris les autres dépenses de personnel, les frais de voyage et autres frais de fonctionnement liés à la fourniture de services de documentation à des clients qui ne relèvent pas du budget ordinaire.

Sous-programme 4
Services d'appui aux réunions et de publication

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 152 500 dollars

2.143 Le sous-programme relève de la Section de l'interprétation et des publications. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 de la section D du programme 1 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 2.42 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions au sein des organes intergouvernementaux et des organes d'experts concernés et lors des conférences des Nations Unies en assurant des services de conférence efficients et efficaces

			Mesure des résultats		
Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*2016-2017*	*2014-2015*	*2012-2013*
a) Fourniture de services de première qualité dans toutes les langues officielles, dans les domaines suivants : interprétation, publication assistée par ordinateur, publication et appui aux réunions	Aucune plainte de la part de représentants des États Membres siégeant dans les organes intergouvernementaux, de membres des organes d'experts et de départements clients quant à la qualité des services d'interprétation, de publication et d'appui aux réunions [nombre de plaintes]	Objectif	0	0	0
		Estimation		0	6
		Résultats effectifs			8
b) Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de publication assistée par ordinateur, de publication et d'appui aux réunions, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale	i) Respect systématique des normes de production fixées pour les services d'interprétation, de préparation de copie et de publication assistée par ordinateur [pourcentage]				
	Interprétation :	Objectif	100	100	100
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	Préparation de copie :	Objectif	–	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	Publication assistée par ordinateur :	Objectif	100	100	100

Réalisations escomptées du Secrétariat	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*		
			2016-2017	*2014-2015*	*2012-2013*
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			100
	ii) Augmentation de la proportion d'impressions numériques [pourcentage]	Objectif	55	55	70
		Estimation		55	51
		Résultats effectifs			70
	iii) Disponibilité de tous les documents sous forme électronique, simultanément dans les six langues officielles [pourcentage]	Objectif	100	100	100
		Estimation		92	100
		Résultats effectifs			94
	iv) Utilisation de la totalité des capacités des services d'interprétation [pourcentage]	Objectif	100	100	–
		Estimation		100	100
		Résultats effectifs			98
	v) Augmentation du nombre d'utilisateurs du système d'abonnement en ligne	Objectif	–	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
c) Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier d'interprètes indépendants agréés	i) Augmentation d'au moins 15 % du nombre de personnes figurant sur les listes de sous-traitants agréés, pour toutes les langues et toutes les disciplines [pourcentage]	Objectif	15	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	(ii) Réduction des déséquilibres entre combinaisons linguistiques [pourcentage]	Objectif	100	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

2.144 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

a) Les changements imprévus ou de dernière minute apportés au programme des réunions ne sont qu'occasionnels et sont dûment approuvés par l'organe intergouvernemental compétent;

b) Les parties intéressées respectent les engagements et obligations découlant des règles établies en matière de présentation des documents et de réunions.

Produits

2.145 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

a) Services de conférence : i) préparation de copie : préparation de documents et de publications et services de présentation graphique; ii) préparation de documents dans les six langues officielles aux fins de la reproduction; iii) reproduction : reproduction de documents sur support papier à l'aide de photocopieuses ultrarapides; iv) distribution : distribution de documents et de publications aux délégations et aux secrétariats du PNUE, d'ONU-Habitat, de l'Office des Nations Unies à Nairobi et d'autres organisations et organismes clients;

b) Service des séances et interprétation : services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles, pour les réunions du PNUE, d'ONU-Habitat et de l'Office des Nations Unies à Nairobi, ainsi que pour les réunions d'autres organisations établies à Nairobi et les réunions tenues ailleurs qu'à Nairobi;

c) Utilisation accrue des capacités internes de publication et élaboration de méthodes rentables et novatrices de publication des documents, recours plus grand aux modalités d'impression à la demande et aux systèmes d'archivage électronique;

d) Augmentation de la proportion de documents publiés sous forme électronique : passage de documents publiés sur papier ou au format PDF à des documents numériques plus riches intégrant des éléments graphiques, sonores et vidéo pouvant être exploités sur des tablettes numériques;

e) Mise en œuvre de pratiques de référence viables pour le service des séances et les services de publication, notamment application des normes internationales pertinentes pour assurer une gestion écologiquement responsable.

2.146 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 (Nairobi) est indiquée dans le tableau 2.43.

Tableau 2.43 **Ressources nécessaires : sous-programme 4 (Nairobi)**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	7 152,5	7 152,5	26	26
Total partiel	**7 152,5**	**7 152,5**	**26**	**26**
Ressources extrabudgétaires	3 100,8	3 056,1	23	22
Total	**10 253,3**	**10 208,6**	**49**	**48**

2.147 Le montant prévu (7 152 500 dollars) permettrait de reconduire 26 postes (7 P-5, 1 P-4, 14 P-3 et 4 AL), lesquels sont nécessaires pour atteindre l'objectif du sous-programme défini dans le tableau 2.42, compte tenu des services de conférence à fournir à Nairobi dans le cadre des réunions envisagées durant l'exercice 2016-2017.

2.148 Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 3 056 100 dollars compléteront le budget ordinaire et serviront à financer 22 postes d'agent local et les coûts connexes, y compris les autres dépenses de personnel, les frais de voyage et autres frais de fonctionnement liés au service des séances et aux services de publication fournis à des clients qui ne relèvent pas du budget ordinaire.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 30 999 500 dollars

2.149 L'appui au programme est composé du Service administratif ainsi que de la Section de l'informatique à New York, de la Section de la technologie de l'information à Genève et des Groupes des techniques de l'information à Vienne et à Nairobi.

2.150 Le Service administratif du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fournit au Département des services d'appui administratif centraux en matière de gestion des ressources humaines, de gestion financière et d'administration générale. Durant l'exercice biennal 2016-2017, en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Bureau de la gestion des ressources humaines, il se chargera du recrutement du personnel temporaire et d'un certain nombre de procédures administratives, dont le recrutement de personnel linguistique pour de courtes périodes, la présélection des candidats à des postes linguistiques, l'octroi de l'indemnité de fonctions, le renouvellement des contrats et l'organisation des voyages des membres du personnel affectés au service de conférence, envoyés en stage de formation ou quittant l'Organisation. Par ailleurs, dans le contexte de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, le Service sera chargé d'harmoniser les structures administratives et budgétaires des quatre centres de conférence en coordonnant et en examinant les projets de budget, ainsi qu'en contrôlant l'exécution des budgets dans les différents centres et en faisant rapport à ce sujet.

2.151 En application du paragraphe 55 de la section III de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail (sous-programme 2) à la composante appui au programme. Les services informatiques des quatre centres de conférence sont chargés d'assurer la gestion, l'amélioration et la maintenance des moyens informatiques dans les quatre centres, en conformité avec les priorités stratégiques et les besoins opérationnels du Département et en vue d'aider ce dernier à s'acquitter de ses missions.

Part de l'Organisation des Nations Unies (montant net)

2.152 Les dépenses au titre des services de conférence à Vienne sont inscrites au budget en chiffres nets, et les crédits ouverts au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies correspondent uniquement à la part qui revient à l'Organisation dans ces activités. Le budget global, dont la responsabilité incombe à l'ONU en vertu des accords conclus au sujet des services de conférence unifiés et qui sert de base au calcul des montants nets, est également soumis à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale. Les prévisions qui suivent sont donc exprimées à la fois en montants bruts et en montants nets, comme indiqué dans le tableau 2.44.

Tableau 2.44 **Récapitulatif des ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques, par composante (Vienne)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*2012-2013 (dépenses effectives)*	*2014-2015*	*2016-2017 (montant prévu aux taux courants)*
Services de conférence, Vienne (montant global)	–	–	3 091.6
Remboursement de l'AIEA, de l'ONUDI et de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	–	–	652.3
Part de l'Organisation des Nations Unies (montant net)	**–**	**–**	**2 439.3**

2.153 Comme on le voit ci-dessus, le montant estimatif des ressources nécessaires (budget ordinaire) pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 2 439 300 dollars.

Produits

2.154 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

a) Section de l'informatique (New York)

i) Informatique : augmentation des fonctionnalités et de la convivialité des principaux systèmes informatiques du Département de manière à assurer un appui efficace aux réunions et à la gestion des documents; mise en place, en collaboration étroite avec les trois autres centres de conférence, des principaux éléments du système de gestion intégrée des conférences; promotion de l'utilisation d'outils de traduction assistée par ordinateur et d'applications serveurs; mise en place, avec l'appui du Bureau de l'informatique et des communications, de moyens techniques visant à faciliter le travail hors des centres de conférence; fourniture d'un point d'accès unique à toutes les ressources terminologiques de l'ONU par leur regroupement dans une base terminologique commune à l'ensemble de l'Organisation; recours à la numérisation des documents, à des moyens d'acheminement électronique des documents et à des outils de recherche des informations en vue d'une meilleure gestion des contenus; protection de la gestion des conférences par la définition de plans et de mesures garantissant la continuité du fonctionnement des moyens informatiques; administration du système mondial de gestion des documents (gDoc); vérification des rapports sur la gestion des réunions dans gData; mise au point et gestion du portail PaperSmart, solution qui a été bien accueillie et qui permet d'assurer le service des réunions de façon moderne et novatrice;

ii) Participation, en tant que de besoin, à l'amélioration et à la gestion du projet informatique mondial gText.

b) Section de la technologie de l'information (Genève)

Informatique : augmentation des fonctionnalités et de la convivialité des principaux systèmes informatiques du Département; promotion de l'utilisation d'outils de traduction assistée par ordinateur et d'applications serveurs; mise en place de moyens techniques visant à faciliter le travail hors des centres de conférence; poursuite de la mise au point d'une base terminologique commune à l'ensemble de l'Organisation; recours à la numérisation des

documents, à des moyens d'acheminement électronique des documents et à des outils de recherche des informations en vue d'une meilleure gestion des contenus; élaboration de plans et de mesures garantissant la continuité du fonctionnement des moyens informatiques; prestation de services d'appui informatique fiables et efficaces à tous les services de la Division de la gestion des conférences à Genève; communication de commentaires et d'observations sur les projets gData et gMeets à Genève;

c) Groupe des techniques de l'information (Vienne)

Informatique : dans le cadre du nouveau système électronique de gestion des conférences, mise au point, administration, actualisation et amélioration des bases de données et des outils de contrôle de la production en vue de répondre aux besoins d'une clientèle constituée de diverses organisations; assistance pour le traitement de la documentation et d'autres domaines de travail du Service de la gestion des conférences; gestion des sites Internet et intranet du Service, y compris la mise à jour des informations nécessaires à la correspondance officielle; établissement de statistiques et d'autres données de nature à faciliter la gestion du Service et la communication de l'information; facilitation de l'échange de données entre les services de conférence de New York, de Genève, de Vienne et de Nairobi; alignement de la stratégie informatique sur les priorités du Département et la réforme qu'il a engagée.

d) Groupe des techniques de l'information (Nairobi)

i) Mise à niveau et développement des moyens informatiques au profit des utilisateurs des services de conférence;

ii) Participation étroite aux grands projets informatiques du Département (gData, gMeets et gDoc) consacrés à la gestion des réunions et des séances, à la documentation et à la communication de l'information statistique dans les quatre centres de conférence, gestion, mise à niveau et amélioration des bases de données et des outils de suivi de la production; fourniture de statistiques et d'autres données nécessaires à la gestion et à la communication de l'information; mesures visant à faciliter l'échange de données entre les services de conférence de New York, Genève, Vienne et Nairobi; alignement de la stratégie informatique sur les priorités du Département et la réforme qu'il a engagée;

iii) Poursuite des efforts visant à améliorer et à adapter l'infrastructure informatique et l'infrastructure de communications des services de conférence afin de mieux aider les membres du personnel permanent ou temporaire travaillant dans les locaux de l'Office ou ailleurs, ainsi que les sous-traitants, à exécuter les principaux produits prévus.

2.155 La répartition des ressources prévues pour l'appui au programme est indiquée dans le tableau 2.45.

Tableau 2.45 **Ressources nécessaires : appui au programme**[a, b]

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	4 601,9	14 949,7	21	68
Autres objets de dépense	92,8	16 049,8	–	–
Total partiel	**4 694,7**	**30 999,5**	**21**	**68**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
	2014-2015	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Ressources extrabudgétaires	–	305,4	–	3
Total	**4 694,7**	**31 304,9**	**21**	**71**

[a] En application du paragraphe 55 de la section III de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques dans tous les lieux d'affectation ont été comptabilisées à part et transférées de la composante programme de travail à la composante appui au programme.

[b] En ce qui concerne la gestion des conférences à Vienne, les postes et les autres objets de dépense sont financés sur la base du partage des coûts.

2.156 Le montant prévu (30 999 500 dollars) permettrait de financer 68 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 4 P-2, 5 G(1e C) et 51 G(AC)] ainsi que les autres objets de dépense, dont le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et les accessoires ainsi que le mobilier et le matériel, à l'appui du programme de travail du Département.

2.157 L'augmentation au titre des postes (10 347 800 dollars) résulte de l'ensemble des facteurs suivants :

a) le transfert proposé d'un poste d'assistant au service des séances [agent des services généraux (Autres classes)] du Service administratif (New York) au Service des affaires du Conseil économique et social (sous-programme 1, New York);

b) le transfert proposé d'un poste de responsable de l'appui aux usagers [agent des services généraux (Première classe)] du Groupe des références (sous-programme 3, Genève) à la Section de la technologie de l'information (Genève) pour encadrer l'équipe du service d'assistance;

c) le transfert proposé de 48 postes du sous-programme 2 – New York [1 P-5, 1 P-4, 1 G(1e C) et 27 G(AC)], Genève [1 P-4, 2 P-2, 1 G(1e C) et 13 G(AC)] et Nairobi (1 P-3) – à la composante appui au programme;

d) La suppression proposée d'un poste d'assistant administratif [G(AC)] au sein du Service administratif, conformément à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale.

2.158 L'augmentation du montant prévu au titre des autres objets de dépense (15 957 000 dollars) correspond au transfert des ressources nécessaires pour financer les moyens informatiques du sous-programme 2 dans les quatre centres de conférence : personnel temporaire (autre que pour les réunions) (289 600 dollars), services contractuels (8 429 600 dollars), frais généraux de fonctionnement (1 242 800 dollars), fournitures et accessoires (3 097 400 dollars), subventions et contribution liées à la part de l'ONU dans les activités financées en commun au titre de la gestion des conférences à Vienne (2 439 300 dollars).

Tableau 2.46 **Ressources nécessaires (montant brut) : appui au programme**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2014-2015*	*2016-2017 (avant actualisation des coûts)*	*2014-2015*	*2016-2017*
Budget ordinaire				
Postes	–	918,3	–	4
Autres objets de dépense	–	2 173,3	–	–
Total	**–**	**3 091,6**	**–**	**4**

2.159 Le montant prévu (3 091 600 dollars) permettrait de financer quatre postes [1 P-4 et 3 G(AC)] ainsi que les autres objets de dépense liés aux besoins opérationnels (communications, matériel et services informatiques centralisés, achat et remplacement de matériel et de logiciel).

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017

A. Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

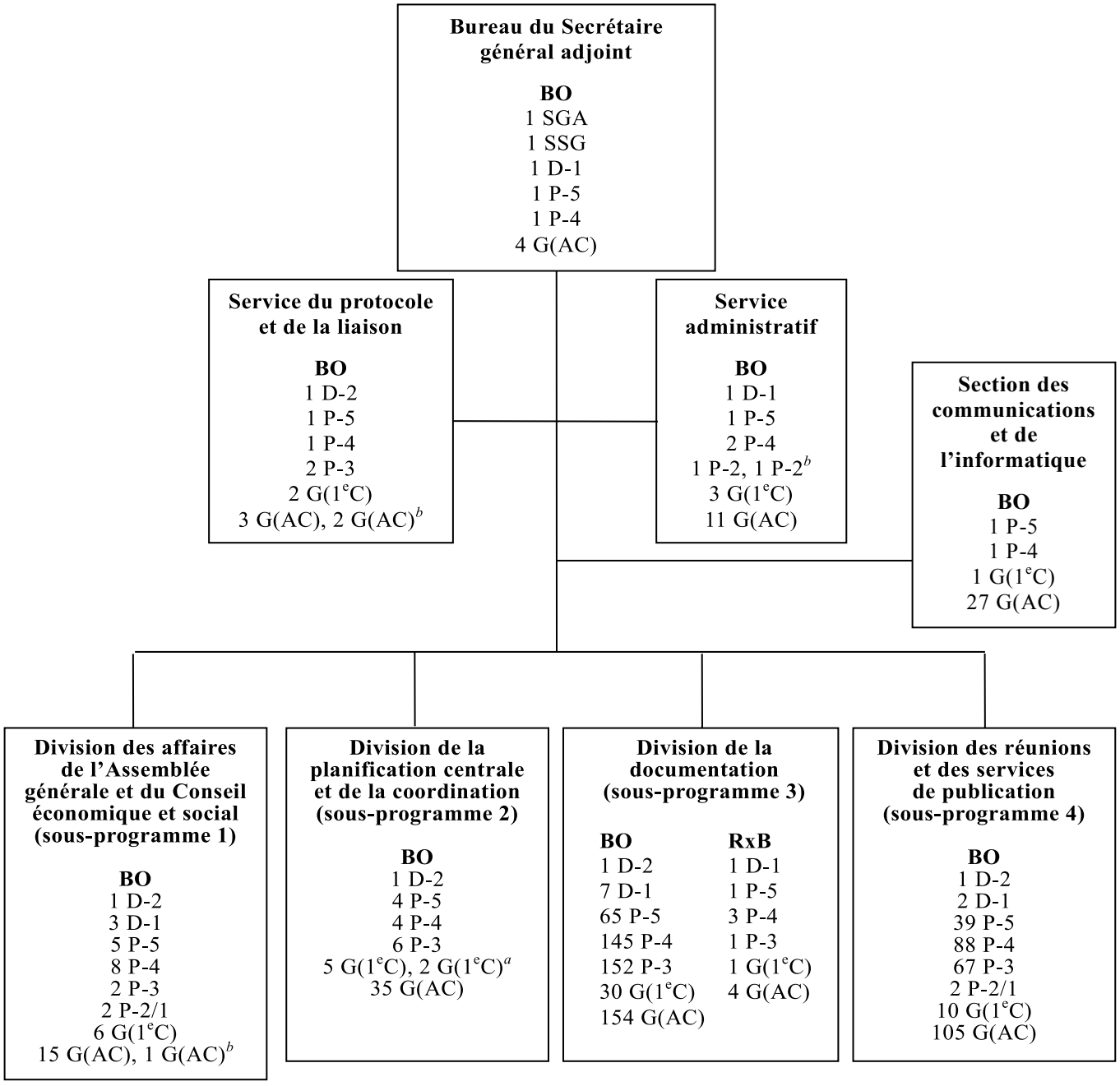

[a] Reclassement.
[b] Gain de poste par transfert.

B. Division de la gestion des conférences (Genève)

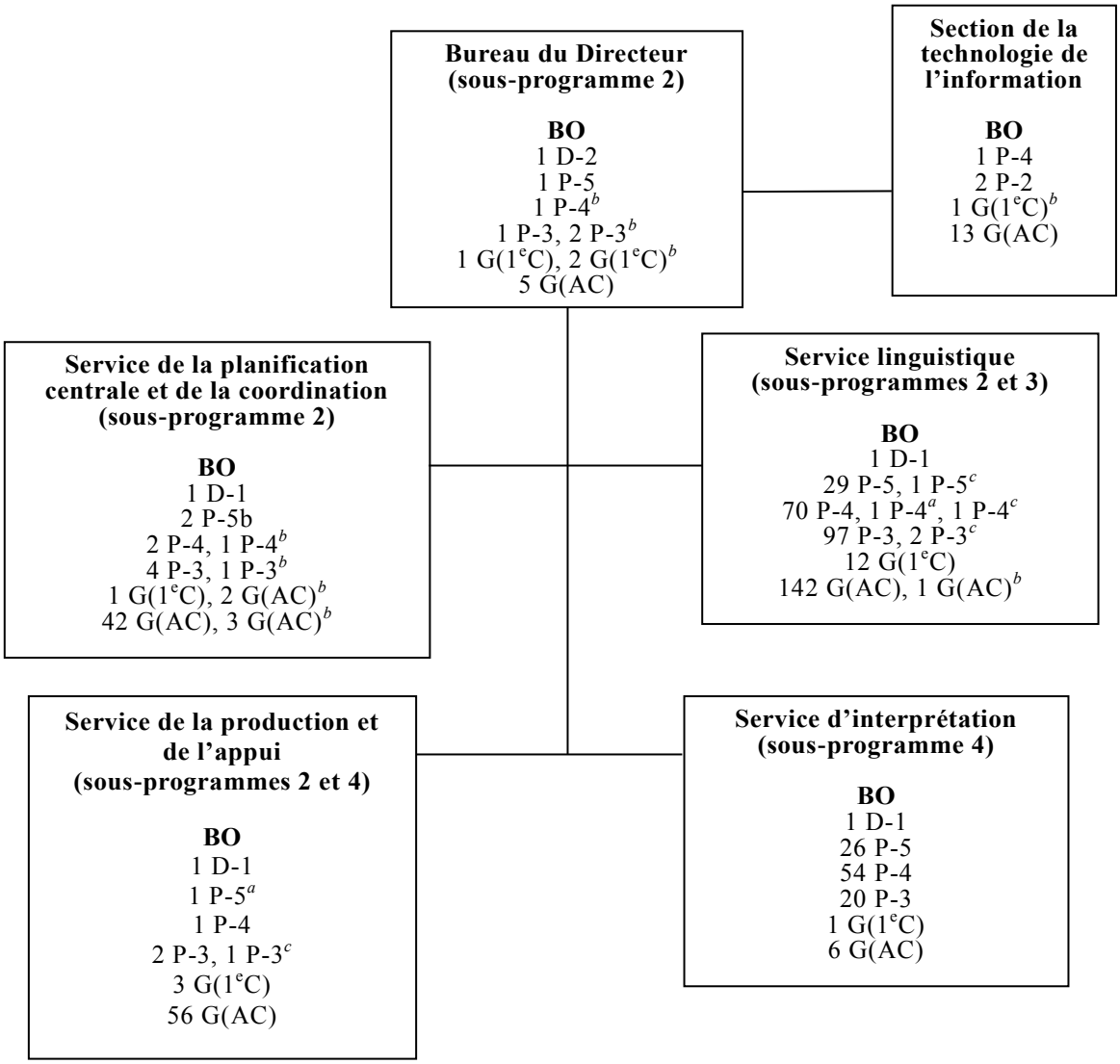

[a] Reclassement.
[b] Gain de poste par transfert.
[c] Nouveau poste.

C. Service de la gestion des conférences (Vienne)[a]

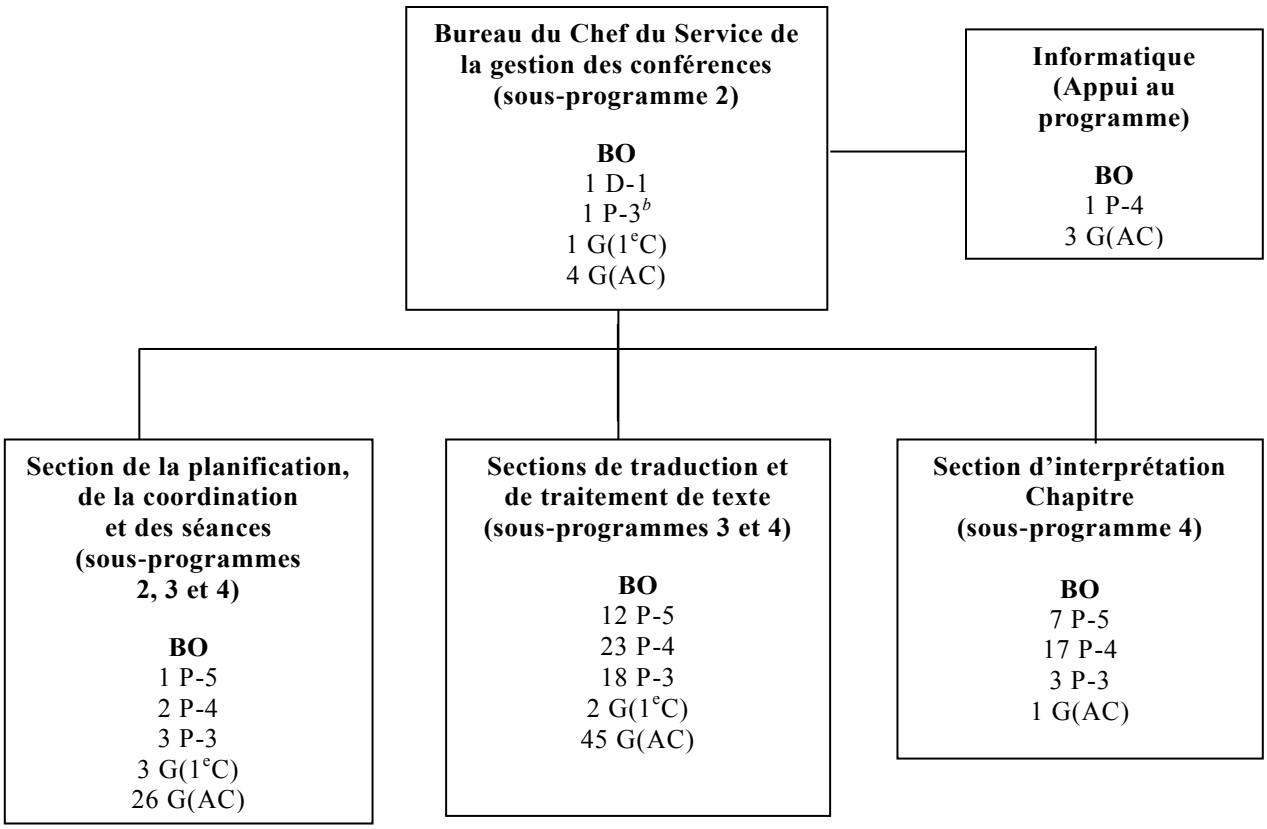

[a] Les postes ont été budgétisés sur la base du montant brut des ressources nécessaires, comme prévu dans la résolution 49/237 de l'Assemblée générale.
[b] Reclassement.

D. Division des services de conférence (Nairobi)

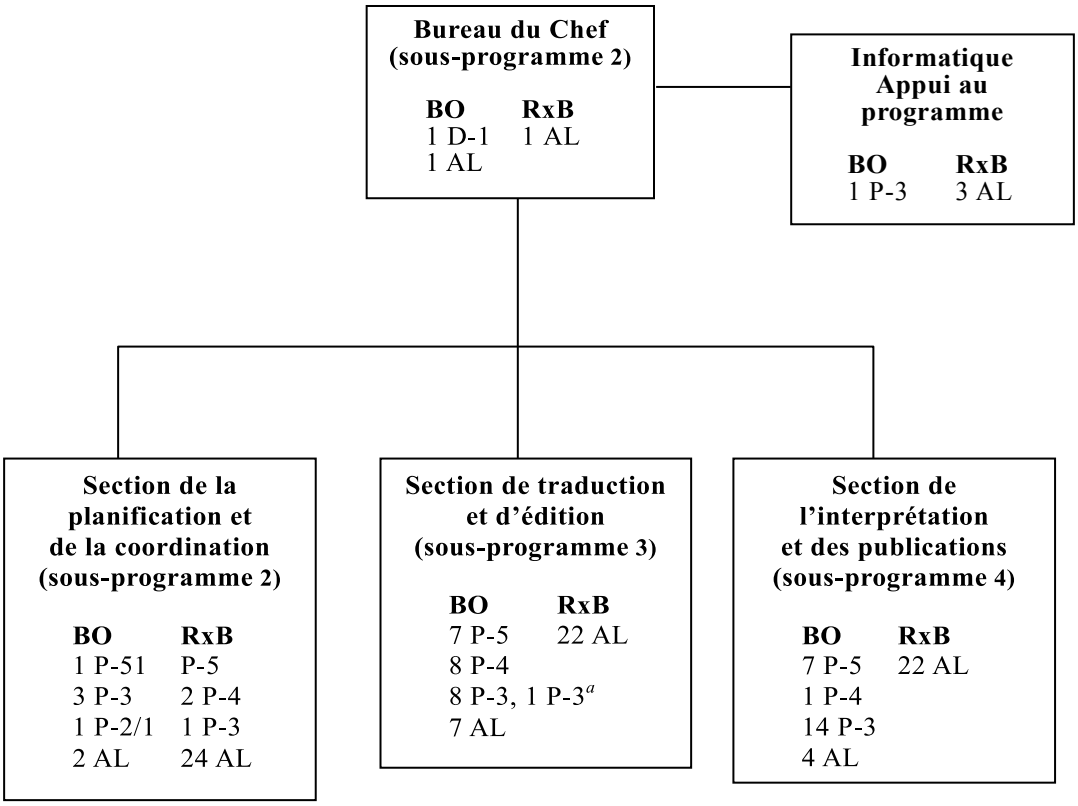

[a] Reclassement.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7)	
Le Comité consultatif prend note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative de gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale, y compris le partage de la charge de travail entre les différents centres de conférence, et encourage le Département à poursuivre ses efforts à cet égard. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle le rapport d'exécution correspondant devrait présenter des statistiques illustrant comment le Département a tiré parti de ces possibilités (ibid., par. I.72) et qui serviront de base à l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 (par. I.113).	Les chiffres relatifs au partage de la charge de travail entre centres de conférence sont présentés dans le tableau 5 du rapport sur le plan des conférences (A/69/120 et Corr.1). S'il n'a pas établi de prévisions quant au partage de la charge de travail lors de l'établissement du budget, le Département a pris en compte l'initiative de gestion intégrée et mis en œuvre le principe du partage de la charge de travail entre centres de conférence durant l'exécution du budget de l'exercice 2014-2015.
Le Comité prie également le Secrétaire général de faire appliquer la décision de l'Assemblée générale selon laquelle tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés dans toutes les langues officielles, suffisamment de temps avant leur examen par le Conseil (résolution 67/237, sect. IV, par. 2) (par. I.115).	Les rapports du Groupe de travail sur l'examen périodique universel destinés au Conseil des droits de l'homme ont été traités suivant la règle 10-4-6. En 2014, 11 des 45 documents ont été présentés dans les délais prévus (à savoir six semaines avant le début de la session), soit un taux de respect des délais de publication de 24 %. Sur les 34 documents publiés en retard, 31 (soit 91 %) ont été distribués avant le début de la session. La Division de la gestion des conférences à Genève continuera d'accorder un rang de priorité élevé à ces rapports du Conseil des droits de l'homme et de collaborer étroitement avec les départements concernés pour obtenir d'autres progrès.
Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/237, l'Assemblée générale, entre autres dispositions : a) priait le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-huitième session, de l'évaluation du projet pilote « Flextime », et d'indiquer notamment s'il recommande que le projet soit poursuivi à l'Office des Nations Unies à Vienne et étendu à d'autres lieux d'affectation (résolution 67/237, sect. III, par. 16); et b) s'inquiétait de devoir prier de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les règles gouvernant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient rigoureusement respectées (ibid., sect. IV, par. 3) (par. I.123).	Il appartient aux différents départements et bureaux du Secrétariat de suivre les états de présence et les congés en mettant en place les dispositifs nécessaires au contrôle interne des temps de présence, à l'enregistrement des heures de travail de nuit, des congés de compensation, des heures supplémentaires et des délais de route, et à l'administration des droits à congé. Ces dispositifs doivent être conformes aux diverses règles et politiques qui régissent l'administration des états de présence et des congés. Une fois mis en service, le progiciel Umoja servira à la tenue des états de présence et des relevés de temps de travail dans l'ensemble de l'Organisation. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences passera donc à Umoja aux dates de mise

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	en service prévues, soit le 1er juin 2015 à l'Office des Nations Unies à Nairobi et le 1er novembre 2015 dans les autres centres de conférence. Le Département attache une grande importance au multilinguisme. Lorsque les documents ne sont pas distribués simultanément en raison de problèmes techniques, le signalement par les utilisateurs peut aider à circonscrire et résoudre les problèmes rapidement. Toutefois, il convient de noter qu'il arrive que l'obligation de diffusion simultanée soit levée dans certains centres de conférence à la demande des organes concernés.
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/567)	
Tout en prenant acte des initiatives prises, le Comité consultatif réitère la préoccupation croissante que lui inspire le recul persistant et important du taux d'utilisation du Centre [de conférence de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)], passé de 76 % en 2009 à 62 % en 2012, particulièrement au regard des objectifs déclarés consistant à assurer la pérennité financière à long terme et la viabilité économique du Centre. À cet égard, il estime que la formule consistant à équilibrer les recettes et les coûts devrait également prendre en compte les coûts indirects, de manière à assurer intégralement l'imputation des coûts et l'évaluation des risques. Le Comité recommande que l'Assemblée générale continue de suivre de près cette question et demande au Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport sur le plan des conférences, des solutions de rechange si l'on ne constate pas une inversion de la sous-utilisation du centre de conférence de la CEA durant l'exercice biennal 2014-2015 (par. 9).	En 2014, en raison de l'accroissement de la demande émanant des organismes des Nations Unies établis à Addis-Abeba, le taux d'utilisation du centre de conférence de la CEA a fortement augmenté pour s'établir à 84,3 % (contre 67 % en 2013, 62 % en 2012 et 76 % en 2009). Ce renversement notable de la tendance à la sous-utilisation du centre est imputable à trois facteurs : a) la mise en œuvre de mesures de promotion dynamiques; b) l'accroissement des besoins des organismes des Nations Unies; c) l'installation de cinq nouveaux locataires dans les nouveaux espaces à usage de bureaux de la CEA en juillet 2014.
Le Comité consultatif demande qu'une ventilation des économies effectivement réalisées en 2012 au titre du budget ordinaire soit communiquée à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport. Par ailleurs, le Comité estime que l'application de la règle visée est également déterminée par d'autres facteurs, hormis celui de la proximité. Au vocable « règle de proximité », qui prête donc à confusion, le Secrétaire général devrait envisager de substituer un terme plus approprié (par. 13).	Les économies théoriques imputées à l'application de la règle de proximité ont été réalisées au fil de 22 réunions devant se tenir ailleurs que dans le centre de conférence principal en 2012. Les économies accumulées dans ce cadre au titre des voyages se répartissent comme suit : New York (128 000 dollars), Genève (8 000 dollars), Vienne (52 000 dollars) et Nairobi (594 000 dollars). Le Département convient, avec le Comité consultatif, que l'application de la règle dite de proximité est déterminée par une multitude d'autres facteurs (coût de

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	remplacement, disponibilité du personnel, compétences et savoir-faire, etc.). Cette règle porte désormais le nom de « règle de la gestion intégrée ».
Le Comité consultatif s'inquiète de ce que les longs délais prévus pour le projet de numérisation des documents de l'ONU ne compromettent la conservation de connaissances et d'informations historiques, compte tenu de la fragilité et du risque de destruction de nombreux documents. Il compte que l'exécution du projet se poursuivra sans interruption et que la priorité sera accordée au traitement des documents fragiles. Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de faire rapport sur l'état d'avancement du projet, dans le cadre de son prochain rapport sur le plan des conférences, en présentant les différentes options possibles susceptibles, notamment, d'en accélérer l'exécution (par. 16).	Comme le Comité consultatif l'a recommandé, le Secrétaire général tiendra les États Membres informés de l'état d'avancement du projet de numérisation, mené conjointement par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et par le Département de l'information, chargés d'en assurer la gestion.
Le Comité consultatif salue les mesures prises à ce jour à Nairobi pour améliorer la ponctualité de la présentation des documents et attend des résultats encore meilleurs à l'avenir. Néanmoins, il continue de déplorer que la proportion globale de documents présentés dans les délais, tous centres confondus, soit restée en deçà de l'objectif. Il demande de nouveau que le Secrétaire général remédie au problème au plus vite et propose, dans le prochain rapport sur le plan des conférences, des moyens concrets de relever ce taux (voir aussi A/67/523, par. 16) (par. 19).	L'Office des Nations Unies à Nairobi a amélioré la ponctualité de la présentation des documents au cours de ces dernières années en menant des consultations régulières avec le Secrétariat, en assurant un contrôle en amont de la présentation des documents et en effectuant un travail de programmation et de prévision préliminaires. Le Secrétariat continuera d'améliorer le respect des délais dans les autres centres de conférence.
Le Comité consultatif ne doute pas que le Secrétariat continuera d'entreprendre de publier les documents dans les délais, afin de ménager aux États Membres le temps de préparer les réunions inscrites au calendrier. En conséquence, il demande que le Secrétaire général : a) recense et analyse les goulets d'étranglement structurels qui sont à l'origine des retards dans la publication des rapports; b) mette en œuvre des solutions concrètes pour éviter de nouveaux retards. Le Comité demande au Secrétariat de rendre compte de ces mesures dans le prochain rapport sur le plan des conférences (par. 21).	Le Département continue de recenser et d'analyser les goulets d'étranglement structurels qui sont à l'origine des retards dans la publication des rapports et prend des dispositions énergiques pour y remédier lorsque cela est possible. Dans le souci d'améliorer le respect des délais de publication des documents, plusieurs solutions concrètes ont été mises en œuvre : i) Renforcement de la collaboration avec les départements auteurs en matière de programmation et de respect des délais. Par ailleurs, depuis 2012, le Département entretient un dialogue dynamique avec le secrétariat, le président et le bureau de la Cinquième Commission et avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans le but d'échanger en temps utile des informations sur l'état de présentation et de publication des documents. ii) Renforcement de la collaboration au sein du Département. Des mesures ont été mises en place pour mieux contrôler les délais de publication des documents

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	et optimiser les capacités pendant les périodes délicates (amélioration de la gestion des congés, rationalisation du recrutement du personnel temporaire). iii) Présentation des documents dans les délais par les départements auteurs et amélioration de la qualité des textes. Le Département continue de rechercher la collaboration des départements auteurs en vue d'améliorer la rédaction des documents et le respect des délais fixés. Les indicateurs devant servir à mesurer l'amélioration du respect des délais de publication seront précisés dans le prochain rapport sur le plan des conférences.
Le Comité demande que le Secrétaire général présente, dans son prochain rapport sur le plan des conférences, une synthèse des objectifs atteints en matière [de collaboration avec les universités] et des moyens envisagés pour associer davantage d'organismes, en particulier ceux de régions sous-représentées. S'agissant des futurs effectifs nécessaires et de la planification de la relève, le Comité demande que le Secrétaire général précise à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, le nombre de candidats – des 324 inscrits sur la liste (voir plus haut) – auquel un emploi a été proposé à ce jour dans les services linguistiques, et la manière dont le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences envisage de pourvoir les postes devenus vacants par suite de départs à la retraite prévus au cours de l'exercice biennal 2014-2015 (par. 28).	Les 189 lauréats des concours organisés entre 2009 et 2013 ont été recrutés. Pour pourvoir les postes qui deviendront vacants par suite des départs à la retraite prévus au cours de l'exercice 2014-2015, le Département organisera en temps utile des concours de recrutement de personnel linguistique qui permettront de reconstituer les viviers de lauréats et continuera de s'efforcer à enrichir le réservoir de candidats, notamment par l'utilisation créative des médias sociaux et par une collaboration énergique avec les universités et les établissements de formation. Le Département organisera également une campagne de recrutement externe et sélectionnera notamment des candidat d'organisations sœurs remplissant les conditions définies. Par ailleurs, il cherchera à augmenter la part des travaux de traduction effectués à l'extérieur pour compléter les moyens internes.
Le Comité consultatif est conscient que le modèle PaperSmart peut permettre de gagner en transparence et en efficacité en matière de diffusion des documents et de circulation de l'information. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de garantir la qualité et l'authenticité des documents électroniques à l'aide d'un mécanisme de contrôle adapté. Le Comité souligne aussi qu'il importe que les documents soient disponibles aussi en version imprimée, si nécessaire, compte tenu des dispositions de la résolution 57/300, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé de maintenir une capacité interne suffisante pour que les États Membres puissent recevoir des documents imprimés s'ils en font la demande (voir A/67/523, par. 19). Le Comité recommande également que le Secrétaire général soit invité à faire le point, dans le prochain rapport sur le plan des conférences, sur l'état d'avancement de la mise en application du modèle	Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a ouvert un centre de services (dans le salon des délégués) qui aide les délégués à obtenir des versions papier des documents officiels. Le Secrétaire général rendra compte de l'actuelle mise en œuvre du modèle PaperSmart dans son prochain rapport sur le plan des conférences.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
(par. 33).	
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/527)	
Le Comité demande que, dans les projets de budget à venir, lui soient communiquées des informations concernant le taux d'utilisation exprimant le rapport entre l'occupation effective des installations de conférence du Secrétariat et leur pleine capacité (par. 5).	Une méthode unique commune aux quatre centres de conférence est en préparation.
Le Comité consultatif se félicite de l'action menée conjointement pour numériser les documents de l'Organisation des Nations Unies et ne doute pas que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, agissant en collaboration avec le Département de l'information, rendra compte de l'utilisation des ressources allouées à ce projet, toute contribution volontaire y compris. Il rappelle également les observations qu'il avait formulées précédemment sur le projet de numérisation et compte que le Secrétaire général lui rendra compte de l'état d'avancement du projet dans son prochain rapport sur le plan des conférences (voir aussi A/68/567, par. 16) (par. 13).	Comme le Comité consultatif l'a recommandé, le Secrétaire général tiendra les États Membres informés, dans son prochain rapport sur le plan des conférences, de l'état d'avancement du projet de numérisation, mené conjointement par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et par le Département de l'information, chargés d'en assurer la gestion.
Le Comité consultatif rappelle que, dans le contexte du projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015, il avait fait observer que les ressources nécessaires et la structure générale des effectifs du Secrétariat en ce qui concerne le service des réunions et des conférences devaient toujours être déterminées dans le souci d'assurer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats (A/68/7, chap. I, par. 19). En outre, dans le cadre de son rapport sur les incidences pour le budget-programme du projet de résolution A/68/L.37 sur le renforcement et l'amélioration du fonctionnement effectif de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme [résolution 68/268], il a noté que les économies éventuelles reposaient sur des hypothèses non vérifiées et recommandé par conséquent que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'indiquer toute variation concernant les crédits demandés et les statistiques relatives à la charge de travail dans les rapports d'exécution (A/68/807, par. 16). Le Comité est d'avis que ces informations devraient être prises en compte pour déterminer les crédits demandés dans les futurs projets de budget afin que les services de conférences disposent de ressources suffisantes (par. 19).	La Division de la gestion des conférences à Genève travaille en très étroite collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans le cadre de la réforme des organes conventionnels. Elle analyse actuellement la charge de travail effective en matière de réunion et de documentation afin de recenser toutes les exceptions aux nouvelles limites (langues de travail, nombre de mots, etc.) et rendra compte de l'incidence de ces exceptions dans le cadre du second rapport sur l'exécution du budget.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité consultatif demande que des données comparatives sur le nombre de contrôles de qualité effectués et le nombre total de documents traduits soient communiquées dans le cadre du prochain rapport sur le plan des conférences (par. 23).	Les chiffres relatifs au nombre total de documents traduits figurent dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/69/120 et Corr.1). Le contrôle de la qualité des documents traduits à l'extérieur est assuré par chaque service de traduction. Les contrôles de qualité en interne sont versés au dossier de chaque sous-traitant pour assurer la qualité de la production dans le temps. Le contrôle de la qualité est effectué dans les quatre centres de conférence par différents moyens : assurance de la qualité (test des sous-traitants avant inscription sur les fichiers correspondants), contrôle par sondage (vérification de travaux de traduction effectués par des sous-traitants expérimentés) et révision. Ces tâches sont assurées par des réviseurs hors classe qui exercent à tour de rôle la fonction de coordonnateur du contrôle de la qualité dans chaque service de traduction.

Annexe III

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

A/68/6 (Sect. 2), *paragraphe*	*Produit*	*Quantité*	*Explication*
2.47 b) i)	Gestion des réunions : planification des séances dans deux bâtiments pendant la dernière phase du plan-cadre d'équipement au Siège	1	La rénovation des salles de conférence dans le cadre du plan-cadre d'équipement au Siège est terminée.
2.47 b) i)	Gestion des réunions : coordination des contributions au réaménagement et à la rénovation des salles de conférence	1	La rénovation des salles de conférence dans le cadre du plan-cadre d'équipement au Siège est terminée.
2.47 b) iii)	Gestion des documents : large participation à l'élaboration, à la mise à l'essai et à la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja	1	Le progiciel Umoja sera mis en service en 2015.
Total		**3**	

Annexe IV

Ressources nécessaires au titre du projet de budget-programme pour l'exercice 2016 2017 pour assurer les services de conférence dans les offices des Nations Unies et les commissions régionales

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total avant actualisation des coûts	*Actualisation des coûts*	*2016-2017 (montant estimatif)*
Ressources nécessaires pour assurer les services de conférence au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Gestion des conférences (New York)	309 406,8	9 174,8	318 581,6
Gestion des conférences (Genève)	233 770,2	(2 496,9)	231 273,3
Gestion des conférences (Vienne) (budget net)	46 078,7	622,8	46 701,5
Gestion des conférences (Nairobi)	20 256,6	896,8	21 153,4
Total partiel[a]	**609 512,3**	**8 197,5**	**617 709,8**
Ressources nécessaires pour assurer les services de conférence au titre des chapitres 18, 19, 21 et 22[b]			
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)	14 046,5	1 493,2	15 539,7
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)	8 841,2	362,7	9 203,9
Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)	8 820,5	221,5	9 042,0
Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)	7 476,3	373,7	7 850,0
Total partiel[b]	**39 184,5**	**2 451,1**	**41 635,6**
Total	**648 696,8**	**10 648,6**	**659 345,4**

[a] Non compris les montants inscrits au chapitre 2 du budget sous les rubriques Organes directeurs, Direction exécutive et administration et Appui au programme.

[b] Les ressources nécessaires pour assurer les services de conférence liés à l'exécution du chapitre 20 (Développement économique en Europe) sont regroupées dans le chapitre 2 sous Gestion des conférences (Genève).